



JOURNAL DES DEBATS

755

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 18 – 2018

Séance

du vendredi 21 décembre 2018

Présidence : Anne Froidevaux (PDC), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

20. Question écrite no 3067
Les CFF se moquent du Jura. Raoul Jaeggi (Indépendant)
21. Arrêté autorisant le Gouvernement à accorder une subvention cantonale et un prêt fédéral au titre de la loi fédérale sur la politique régionale à Switzerland Innovation Park Basel Area SA
23. Motion no 1222
Augmenter l'attractivité du Canton. Frédéric Lovis (PCSI)
24. Question écrite no 3070
CASU 144 Jura, une année après... l'externalisation est-elle rentable ? Lionel Montavon (UDC)
25. Question écrite no 3071
Service d'urgence de l'Hôpital du Jura inondé. Brigitte Favre (UDC)
26. Question écrite no 3072
L'agriculture jurassienne et ses contrôles. Baptiste Laville (VERTS)
27. Question écrite no 3075
Prévention du suicide chez les jeunes : qu'en est-il dans le canton du Jura ? Josiane Daepf (PS)
28. Question écrite no 3077
Quelles intentions pour l'hôpital de Moutier ? Pauline Queloz (Indépendante)
29. Arrêté octroyant un crédit d'engagement à l'Office des sports destiné à assurer le financement d'une subvention à la commune de Porrentruy pour la rénovation de la piscine municipale en plein air
30. Motion no 1221
Ouverture aux Prévôtois des écoles du secondaire II. Jâmes Frein (PS)

31. Motion no 1225
Mise en conformité de la législation jurassienne concernant la gratuité des camps et excursions dans le cadre de l'école obligatoire. Pauline Queloz (Indépendante)
32. Postulat no 387
Education physique et sportive : et si la halle de gymnastique n'était pas le seul cadre à considérer ? Katia Lehmann (PS)
33. Question écrite no 3068
Les réfugiés au travail. Jean-Daniel Tschan (PCSI)
34. Question écrite no 3069
Registre cantonal des habitants : on s'annonce... ou pas ? Didier Spies (UDC)
35. Elections au Parlement
 - 35.1 Présidence du Parlement
 - 35.2 Première vice-présidence
 - 35.3 Deuxième vice-présidence
 - 35.4 Deux scrutateurs
 - 35.5 Deux scrutateurs suppléants
36. Elections au Gouvernement
 - 36.1 Présidence du Gouvernement
 - 36.2 Vice-présidence du Gouvernement

(La séance est ouverte à 13.30 heures en présence de 58 députés et de l'observateur de Moutier.)

La présidente : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, il est déjà temps d'ouvrir la dernière séance de notre Parlement de l'année et, à cette occasion, j'ai le plaisir de vous saluer.

Nous allons donc débiter notre ordre du jour avec le dernier point du Département de l'environnement qu'il nous restait à traiter, à savoir le point 20.

20. Question écrite no 3067
Les CFF se moquent du Jura
Raoul Jaeggi (Indépendant)

Depuis plusieurs mois et à de multiples reprises, les passagers des trains CFF partant du Jura et de Moutier ont la mauvaise surprise de voir leurs correspondances en direction de l'Arc lémanique leur filer sous le nez alors qu'aucune raison valable ne peut être évoquée par les CFF pour ces correspondances avortées. En effet, il n'est pas rare que les passagers provenant du Jura voient leurs correspondances pour Lausanne ou Genève partir quasiment au moment même où leur train arrive en gare de Bienne. Cette situation est purement scandaleuse.

Plusieurs personnes se sont approchées de parlementaires pour leur signaler cette situation. Ainsi, une habitante de Haute-Sorne se rendant à l'hôpital à Genève n'a pas pu se rendre à temps pour son rendez-vous chez son médecin traitant. Un enseignant ayant une séance à Lausanne a dû simplement rebrousser chemin. Ou encore cet habitant de Porrentruy qui n'a pu prendre son avion à l'aéroport de Genève. Ces exemples se multiplient ces derniers temps. On apprend même par «Le Matin» de ce jour qu'un ancien ministre a bloqué une porte de son pied pour empêcher le train de partir afin de permettre aux voyageurs venant du Jura de prendre leur correspondance !

Je rappelle que les Jurassiens ont voté les nombreux crédits ferroviaires et que, à chaque fois, on nous avait garanti qu'il n'y aurait pas de problèmes de correspondance, notamment en gare de Bienne. Une assertion totalement fautive à ce jour.

Dès lors, je demande au Gouvernement jurassien quelles mesures il entend prendre auprès des CFF pour que cette situation cesse.

Réponse du Gouvernement :

Depuis décembre 2015, les voyageurs jurassiens bénéficient d'une offre à la demi-heure intégrale en direction de Bienne et, par correspondance, pour Neuchâtel et Yverdon au lieu d'une seule relation par heure précédemment, sans changement toutes les deux heures.

Simultanément, il a été imposé provisoirement un changement de train systématique à Bienne pour les déplacements en direction de l'Arc lémanique. L'argument pour expliquer cette situation est fondé sur les travaux en cours dans le nœud ferroviaire de Lausanne, travaux qui s'achèveront en 2025 et qui ont impliqué une refonte des circulations sur la ligne du Pied du Jura.

Le rétablissement de la liaison directe entre Bâle et l'Arc lémanique est actuellement prévu avant 2025. La mise en circulation de deux trains rapides entre Bâle et Bienne, dont l'un sera prolongé en direction de l'Arc lémanique, nécessite l'aménagement d'un tronçon à double voie entre Laufen et Bâle. Les études du projet de construction doivent débuter prochainement. Les moyens nécessaires à ce rétablissement devront être acceptés par les Chambres fédérales dans le cadre du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire, PRODES 2035.

Quoiqu'il en soit, la question des correspondances ferroviaires restera toujours centrale, en particulier dans le nœud de Bienne qui demeurera un point d'attache de première importance au réseau ferroviaire suisse pour les voyageurs de l'axe Bâle-Delémont-Bienne. La situation a été attentivement

suivie et des mesures correctrices ont été obtenues par le canton du Jura. C'est ainsi que, dès l'horaire 2017, les correspondances sur le même quai ont été systématisées entre l'IC 5 pour/de Lausanne et le RE Bienne-Delémont-Delle.

Lors d'une rencontre qui a eu lieu en septembre 2018, le canton du Jura a signifié aux CFF que la situation s'était récemment à nouveau dégradée. Les CFF partagent cette préoccupation. C'est pourquoi la constitution d'une équipe de suivi spécifique («task force») a été décidée. Les autres cantons concernés sur la ligne Bâle-Delémont-Bienne seront invités à y participer. Les règles internes d'attente de correspondance et le processus de décision qui conduit à attendre ou non un train en correspondance sont des sujets qui devront être abordés en priorité.

Une attention particulière devra être portée également à la situation en gare de Delémont. En effet, dès le changement d'horaire de décembre 2018, les CFF prévoient une réduction du temps de correspondance à Delémont entre l'IC 51 en provenance de Bienne et le S3 pour Porrentruy. Ainsi, avec ces trains, le temps de parcours diminuera de deux à quatre minutes entre les localités de l'axe Delémont-Porrentruy et les villes de Moutier à Genève. La sécurité ferroviaire sera améliorée par la systématisation des croisements des trains dans la nouvelle gare de Bassecourt. En revanche, le canton du Jura n'acceptera pas que cette nouvelle situation conduise à une baisse de la fiabilité des correspondances. L'équipe spécifique de suivi devra définir également la politique d'attente à Delémont entre les trains en cas de perturbation.

M. Raoul Jaeggi (Indépendant) : Je suis partiellement satisfait.

M. Vincent Hennin (PCSI) : Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Vincent Hennin (PCSI) : Si la réponse du Gouvernement satisfait partiellement mon collègue Raoul Jaeggi, elle ne me satisfait pas complètement non plus.

La réflexion et les solutions avancées par le Gouvernement oublient une problématique importante à laquelle sont confrontés les Franc-Montagnardes et Franc-Montagnards...

La présidente : S'il vous plaît, la séance a débuté !

M. Vincent Hennin (PCSI) : Merci Madame la Présidente.

La réflexion et les solutions avancées par le Gouvernement oublient une problématique importante à laquelle sont confrontés les Franc-Montagnardes et Franc-Montagnards se rendant vers la région lémanique. En effet, depuis bien longtemps et de manière récurrente, des problèmes de correspondance existent en gare de Neuchâtel pour les voyageurs transitant de et pour La Chaux-de-Fonds. Si la cadence est bien à la demi-heure au départ de Neuchâtel pour toutes les directions, au retour, à La Chaux-de-Fonds, les Chemins de fer du Jura n'assurent qu'une cadence à l'heure pour l'heure, aggravant encore par-là la situation. La résultante est évidente : nombre de personnes renoncent à l'utilisation des transports publics, ne voulant pas subir les inconvénients de retards conséquents et répétitifs.

Je profite donc de demander au Gouvernement, si ce n'est effectivement pas encore le cas, d'inclure cette problématique dans les discussions du groupe de suivi spécifique

afin d'améliorer cette situation. Je remercie par avance le Gouvernement d'entendre cette requête.

21. Arrêté autorisant le Gouvernement à accorder une subvention cantonale et un prêt fédéral au titre de la loi fédérale sur la politique régionale à Switzerland Innovation Park Basel Area SA

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (LPR) [RS 901.0],

vu les articles 47 et 84, lettres g et h, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu les articles 45, alinéa 3, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu la loi du 29 octobre 2008 sur les subventions [RSJU 621],

vu l'article 3, alinéa 2, de la loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale [RSJU 902.0],

vu la convention-programme LPR 2016-2019 conclue entre la Confédération, les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et la République et Canton du Jura,

arrête :

Article premier

Le Gouvernement est autorisé à accorder une subvention cantonale et un prêt fédéral au titre de la loi fédérale sur la politique régionale à Switzerland Innovation Park Basel Area SA.

Article 2

Ces aides sont destinées au financement de l'aménagement intérieur du site jurassien de Switzerland Innovation Park Basel Area SA.

Article 3

¹ La subvention cantonale se monte au maximum à 600'000 francs.

² Le prêt fédéral se monte au maximum à 1'000'000 francs.

Article 4

¹ Un crédit d'engagement de 600'000 francs est octroyé au Service de l'économie et de l'emploi.

² Ce montant est imputable aux budgets 2018 et 2019 du Service de l'économie et de l'emploi, rubrique 305.5650.00.

Article 5

Conformément à l'article 8, alinéa 3, de la loi fédérale sur la politique régionale, la République et Canton du Jura supporte pour moitié, à l'égard de la Confédération, une éventuelle perte sur le prêt fédéral.

Article 6

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente : Le secrétaire :
Anne Froidevaux Jean-Baptiste Maître

M. Eric Dobler (PDC), président de la commission de l'économie : La Confédération a défini un concept de parcs d'innovation permettant la réalisation de projets de recherche et de développement. Il s'agit de faire travailler ensemble les entreprises et les hautes écoles mais aussi de favoriser les projets entre les cantons.

Le Jura ne doit pas laisser filer une bonne occasion de se positionner avec ses voisins bâlois.

L'association Parc d'innovation suisse du Nord-Ouest a été constituée par les cantons du Jura, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne avec les chambres de commerce bâloises. Ladite association a défini son concept, a élaboré le dossier de candidature pour la Confédération, a arrêté les sites d'implantation pour les deux Bâle et pour le Jura. L'objectif est de travailler pour la recherche et l'innovation dans le domaine des sciences de la vie, c'est-à-dire la biochimie, la biotechnologie, la médecine, les medtech, la pharma, les micro- et nanotechnologies et l'agrochimie. Pour être attractive et avoir du succès avec ses locataires sur les sites d'implantation, il s'agit d'accompagner, de soutenir et d'échanger en réseau.

Le 30 septembre 2015, ce Parlement acceptait donc, par 47 voix sans opposition, un crédit de 400'000 francs destiné à financer la participation de la République et Canton du Jura, dans le but de créer le parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest, au capital social de sa Société d'exploitation et au capital social de la Fondation.

Dans le même message, il était prévu une participation ultérieure de 600'000 francs au titre de la loi sur la politique régionale et, ce, pour soutenir la construction située dans la zone Innodel. C'est une chance unique pour nous de participer et d'avoir, sur notre territoire, des projets de recherche et de développement.

Dans une suite logique, l'arrêté qui vous est soumis ce jour a pour but d'autoriser le Gouvernement à accorder à Switzerland Innovation Park Basel Area SA une subvention cantonale de 600'000 francs et un prêt fédéral de 1 million de francs.

Le bâtiment a été construit par un promoteur privé et des surfaces sont mises à disposition au travers d'un contrat de location sur vingt ans, avec une possibilité de résiliation au bout de dix ans.

Le contrat de bail est établi avec le Parc d'innovation. Le responsable du paiement du loyer et des charges est donc le parc et non pas le canton du Jura.

L'objectif de la demande faite au Parlement est d'assurer le financement de l'aménagement intérieur du site jurassien. Pour garantir le financement de ces aménagements intérieurs, le Gouvernement demande donc au Parlement une subvention cantonale et un prêt fédéral.

Si le Parlement accepte cet arrêté, c'est 1,6 million de francs qui sera à disposition pour ces aménagements intérieurs.

Comme dans tout prêt LPR, 50 % du prêt doit être garanti par le Canton; donc, en cas de faillite du système, sur le million mis à disposition par la Confédération, le Canton devra rembourser 500'000 francs à cette dernière. Pour garantir cette obligation de financement en cas de problème, nous avons une garantie bancaire auprès de la BCJ qui, elle, a une caution après de la Société de développement économique du Jura. S'il y avait un problème, le Canton ne devrait donc pas payer ces 500'000 francs.

Si la commission devait trouver un point faible dans ce dossier, il s'agirait de la visibilité de la République et Canton du Jura dans l'ensemble du processus. Elle invite donc les responsables cantonaux du dossier à valoriser l'image du Jura en remédiant rapidement à ce déficit d'image afin de positionner le Jura à la hauteur de ses autres partenaires dans le projet.

La commission tient à remercier le ministre de l'économie, M. Jacques Gerber, le chef du Service de l'économie et de l'emploi, M. Claude-Henri Schaller, ainsi que notre secrétaire, Nicole Roth, pour leur soutien dans le traitement de ce dossier.

La commission de l'économie, à sa majorité mais sans opposition, vous invite à accepter l'arrêté.

Je profite de mon passage à cette tribune pour vous informer que le groupe démocrate-chrétien soutiendra cet arrêté à l'unanimité.

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Le groupe PCSI avait soutenu, en 2015, l'arrêté portant octroi d'un crédit de 400'000 francs destiné au financement du Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest. C'est donc en toute connaissance de cause, puisque l'arrêté voté à l'époque stipulait déjà qu'un second crédit pour financer la construction du bâtiment allait devoir être voté, que nous allons aujourd'hui soutenir l'objet qui nous est soumis.

Les discussions au sein de notre groupe se sont concentrées essentiellement sur les technologies dont pourra profiter le secteur de la promotion économique et de l'innovation et sur les collaborations avec nos voisins bâlois.

Ces technologies de pointe représentent, au travers de l'industrie pharmaceutique, le moteur principal du produit intérieur brut suisse, d'ailleurs devant les banques, et les investissements consentis dans ce secteur sont en perpétuelle augmentation.

Outre le développement d'une gigantesque Health Valley autour de l'Arc lémanique et l'importance mondiale de Bâle dans le domaine des medtechs et autres, c'est tout le Plateau suisse qui voit exploser les investissements et les projets dans des domaines de la recherche clinique, des medtechs ou de la pharma. Des investissements qui, même dans les estimations pessimistes, représentent des montants à dix chiffres pour les années à venir. Une telle opportunité d'arrimage du Jura à un tel mouvement mondial d'investissement n'est pas seulement une opportunité mais surtout une chance hors du commun au vu de la taille et du capital humain du canton du Jura.

Concernant les collaborations avec nos voisins cantonaux, il nous paraît important et essentiel de continuer sur les bonnes relations et l'entente qui ont été menées jusqu'à aujourd'hui. Que ce soit pour le tourisme avec la destination de Jura & Trois-Lacs ou le secteur de l'économie avec la région bâloise, nous récoltons les fruits du travail fourni entre les différents partenaires.

Nous sommes dès lors d'avis qu'il faut poursuivre dans cette voie et, pour ces raisons, le groupe soutiendra cet arrêté et vous demande d'en faire de même.

M. Nicolas Maître (PS) : Sans remettre la compresse et sans que l'on puisse parler de filiosité, la position du groupe socialiste est quelque peu mitigée quant à accepter les yeux fermés cette nouvelle subvention.

Même si, sur le fond, la «gauche» n'est pas opposée à ce genre de projet qui tend à la création de plus-values économiques et d'emplois pour le Jura, c'est la manière toujours urgente de le faire passer qui dérange. Le Gouvernement reconnaissant au passage, lors d'une séance en commission, ne pas avoir étudié de «plan B» en cas de refus des députés.

Il est choquant, pour le groupe socialiste, que des moyens puissent être aussi facilement trouvés afin de subventionner certains projets alors que l'on peine à en trouver lorsqu'il s'agit d'initiatives visant l'amélioration du niveau de vie de certaines classes sociales.

Néanmoins, le groupe n'a pas souhaité faire de proposition de minorité, préférant donner la liberté de vote à ses membres qui tend à être le reflet de sa sensibilité à ce sujet. Merci de votre attention.

M. Edgar Sauser (PLR) : Pour le groupe libéral-radical, le débat sur la participation du canton du Jura à Switzerland innovation Park Basel Area SA a eu lieu lors du vote de l'arrêté, le 30 septembre 2015, qui avait reçu l'aval d'une grande majorité de ce Parlement.

La subvention dont il est question ici n'est pour nous que la suite logique de ce projet qui revêt une grande importance pour le développement futur de l'économie de notre région.

Pour cette raison, l'unanimité de notre groupe acceptera cet arrêté. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Ce n'est pas facile de comprendre clairement les structures cantonales du développement économique tant l'organisation est compliquée et peu claire. Par exemple Créapole, fondée en 2007, avait comme tâche principale de favoriser la diversification du tissu économique en soutenant des projets de création d'entreprise. Quel bilan dix ans après ? On n'en a aucune idée. En réponse à une question écrite, il y a cinq ans, le ministre de l'époque avait promis une étude d'impact afin de mesurer les effets réels du dispositif mis en place. On attend toujours.

Pour déclencher le financement fédéral, le Jura est l'alibi du canton de Bâle mais le groupe UDC soutiendra quand même l'arrêté autorisant l'octroi d'une subvention cantonale et d'un prêt fédéral à SIP Basel Area.

Toutefois, nous demandons au Gouvernement de revoir les structures cantonales du développement économique, tant l'organisation que le fonctionnement des diverses sociétés anonymes ou annexes, telles que Créapole, Fitec et autres, sont peu clairs. L'inventaire de leurs tâches doit être précisé afin de soutenir et de favoriser véritablement le développement du tissu économique jurassien. Je vous remercie.

M. Anselme Voirol (VERTS) : Le groupe VERTS et CS-POP a étudié cette question de l'arrêté et nous n'avons pas vu et n'avons pas entendu, à ce moment, le retour sur investissement de cet investissement. Je vous remercie de nous donner ce retour sur investissement.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Le Parlement est aujourd'hui sollicité pour autoriser le Gouvernement à accorder au Parc d'innovation une subvention cantonale de 600'000 francs et un prêt fédéral de 1 million. Cela a été dit, cette somme vise un objectif : assurer l'aménagement intérieur de l'antenne jurassienne du Parc d'innovation.

Cette demande s'inscrit dans la suite de la décision que vous avez prise, le 30 septembre 2015, en adoptant notamment un premier crédit de 400'000 francs permettant à l'Etat jurassien de participer au Parc d'innovation.

Cette participation au parc est une réalité, Mesdames et Messieurs les Députés. Notre Canton est actionnaire de la société anonyme «Switzerland Innovation Park Basel Area» à hauteur d'un tiers du capital-actions, c'est-à-dire à égalité avec les deux partenaires bâlois que sont Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

Le message de 2015 annonçait aussi au Parlement que cette première demande serait suivie d'une seconde, à hauteur de 600'000 francs, et du prêt fédéral. C'est cette seconde demande qui fait aujourd'hui l'objet du débat.

Monsieur le Député, je m'étonne que vous ayez l'impression de voter les yeux fermés parce que vous avez été informés de ce dossier en 2015. Vous avez pu débattre, dans la commission de l'économie, des enjeux, des risques liés à un tel investissement et votre remarque sur le fait de devoir voter ce crédit les yeux fermés est quelque peu étonnante.

C'est cette seconde demande qui permet de matérialiser, concrètement, l'engagement que le Parlement a pris en 2015, d'une part en acceptant de participer au Parc d'innovation, d'autre part en accueillant justement une antenne du parc dans le Jura. Si nous avons décidé d'accueillir une antenne du parc dans le Jura, il faut bien la matérialiser. C'est ce qui vous est demandé aujourd'hui. Une antenne qui offrira une infrastructure dédiée permettant de valoriser les résultats de la recherche et développement.

Dans une autre approche collaborative, ouverte à des instituts de recherche, publics et privés, des projets et des entreprises.

Et, pour l'antenne jurassienne, dans des thématiques où notre Canton pourrait justement faire valoir ses atouts. On pense notamment à la santé de proximité : entendez, pour faire simple, les prestations et les technologies de santé que l'on ne trouve pas dans un hôpital universitaire de pointe. On pense également à la PME du futur et à l'excellence, deux sujets qui doivent permettre à nos entreprises de rester compétitives.

Mesdames et Messieurs les Députés, soyons clairs : participer au Parc d'innovation est une chance. Une chance qui aurait été impossible sans nos partenariats avec les deux Bâle et, bien sûr, leur confiance en nos capacités. Oui, c'est une chance ! Car le Jura ne dispose d'aucun établissement, aujourd'hui, de recherche et développement rattaché à une université ou à une Haute école.

Mais c'est aussi, il faut l'admettre, un grand défi ! Avec son antenne, le Jura accueillera un centre de recherche et développement, un centre qui nous propulsera au niveau mondial. Car promouvoir la place de l'innovation suisse au niveau international, c'est bien l'ambition de la marque «Switzerland Innovation». Une marque qui est exigeante, Mesdames et Messieurs, et qui n'est pas forcément acquise une fois pour toutes.

Des évaluations des sites sont régulièrement menées au niveau national pour autoriser les sites à porter cette marque.

Nous devons donc nous montrer à la hauteur de ce dossier ! Mais je suis confiant en la capacité de notre Canton, de nos entreprises, de notre savoir-faire. Un savoir-faire, au demeurant, dont nous pouvons être fiers. Je suis confiant dans

les perspectives de diversification que nous offre le parc d'innovation :

- tout d'abord par l'accès à des projets, comme ceux que l'on trouve déjà sur le site du parc à Allschwil;
- par l'accès à un réseau d'acteurs de poids : publics, comme les universités et les EPF, et privés, comme le CSEM;
- par la présence de la HE-ARC qui trouvera, avec le parc, de quoi s'enraciner davantage en terre jurassienne;
- finalement, par les partenariats que nos entreprises pourront développer et conduire avec ces mêmes acteurs.

Oui, c'est une dynamique nouvelle qui nous est offerte ! Il y a de quoi s'en réjouir.

Mesdames et Messieurs les Députés, pour toutes les raisons qui précèdent, le Gouvernement vous invite à entrer en matière et à lui accorder une subvention cantonale d'un montant de 600'000 francs et lui autoriser à libérer le prêt fédéral à hauteur de 1 million de francs.

Monsieur le Président de la commission de l'économie, votre remarque est pertinente. Au demeurant, elle a été répétée à plusieurs reprises à nos partenaires. Le Gouvernement apporte une attention toute particulière au fait que le Jura, oui, existe... pas simplement dans les textes conventionnés ou les conventions ou les textes que l'on négocie avec nos différents partenaires mais également dans la communication que le Parc d'innovation ou BaselArea font régulièrement auprès des privés et auprès du reste des cantons suisses.

Concernant les différentes institutions en lien avec la promotion économique, vous l'avez certainement vu, la presse s'en est fait l'écho, des changements sont en cours. Des réflexions sont également en cours pour redimensionner, pour repositionner certaines structures qui faisaient partie de ce triptyque mis en place il y a une dizaine d'années. Dix ans, en termes économiques, c'est une longue période. L'environnement change. Les conditions-cadres changent. Il faut dès lors également adapter les structures à ces changements. C'est ce que nous nous sommes engagés à faire avec, si vous vous en rappelez, des mandats de prestations qui sont tous limités à fin 2019, justement pour permettre, en fonction des analyses, au Gouvernement de redimensionner, redéfinir, peut-être supprimer ou renforcer certaines de ces structures dans le but, justement, de permettre aux outils à disposition de réellement travailler au développement et à la diversification du tissu économique jurassien. Je vous remercie pour votre attention.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 52 voix contre 1.

23. Motion no 1222 Augmenter l'attractivité du Canton Frédéric Lovis (PCSI)

Les plans d'eau destinés aux loisirs, à la découverte, à l'information et à la détente sont un atout indéniable à l'attractivité économique et touristique d'une région. Ces structures connaissent un véritable succès de fréquentation, autant au niveau des personnes indigènes qu'auprès des personnes de passage dans les régions concernées.

Ces bassins, pouvant être composés de biotopes (plan d'eau biotope à Combloux, Haute-Savoie), de surfaces dédiées à la pratique des sports nautiques (base de loisirs de Rouffiac dans le Périgord) mais également de lieux d'informations didactiques et de détente, sont conçus avec la préoccupation d'un développement durable.

Le projet Paléo-Plage, présenté en 2012 dans la région de Courtedoux, était précurseur en la matière mais, au final, n'avait pas trouvé le soutien nécessaire pour concrétiser ce projet ambitieux et novateur.

Aujourd'hui, les moyens techniques pour créer ce genre de plan d'eau, qu'il soit naturel ou artificiel, ont évolué et peuvent associer le développement touristique avec la mise en valeur et le respect de l'environnement.

Une telle structure sera un atout attractif et attrayant au développement de notre Canton tout en générant une plus-value économique importante pour toute la région.

En regard de ce qui précède, il est demandé au Gouvernement de définir un plan d'action permettant la réalisation d'un plan d'eau destiné aux loisirs et à la détente sur territoire cantonal.

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Qu'il soit naturel ou artificiel, un plan d'eau d'importance est l'occasion de s'ouvrir à la plaisance, de pratiquer de multiples activités de loisirs ou sportives. Un plan d'eau permet surtout de profiter de moments de détente et, pourquoi pas, d'y passer des vacances. Il peut être également un centre d'information, un endroit éducatif et didactique pour mettre en valeur la nature et l'environnement du lieu.

Le canton du Jura recèle de magnifiques plans d'eau mais les contraintes qui y sont liées sont aussi synonymes de principes qui limitent les activités de loisirs, sur ou proche de ces espaces, comme l'Etang de La Gruère par exemple.

La motion qui vous est soumise demande de définir un plan d'action pour identifier l'endroit le plus propice à la création d'un plan d'eau. Un lieu où la volonté commune des différents acteurs sera de trouver les compromis nécessaires pour, au final, augmenter l'attractivité économique et touristique du Canton. Que ce soit en aménageant un plan d'eau existant ou en créant un artificiel, cette intervention laisse une marge de manœuvre importante au Gouvernement. C'est pour cette raison que je la défendrai sous sa forme initiale.

Comme plans d'eau existants, je peux citer les principaux que sont l'Etang de La Gruère, le lac de Lucelle ou encore le Doubs (qui a retrouvé ces derniers temps, et c'est tant mieux, un peu de sa splendeur avec les pluies). Mais, en plus, il existe encore des gouilles d'eau, des ruisseaux ou des étangs qui constituent un attrait naturel, culturel et touristique indéniable pour la région. Ils sont l'écho de magnifiques promenades, de riches découvertes didactiques et de moments empreints de tranquillité, d'où l'intérêt de les préserver.

Mais ces endroits sont aussi un terrain de jeu, comme quasi chaque lac et rivière de notre pays. On y pratique des loisirs, des activités sportives; on s'y distrait, on s'y délasse. Et, forcément, ces endroits sont prisés quand la météorologie est favorable. Les changements climatiques observés ces dernières années annoncent des périodes estivales toujours plus longues et plus chaudes. Cette situation reste à confirmer mais si nous avons des étés comme celui que nous venons de vivre, en 2018, nul doute qu'un plan d'eau destiné aux loisirs sera un élément attractif et bienvenu pour la région. Aujourd'hui, les activités nautiques qu'on y pratique, que ce

soit le canoé, le pédalo, le paddle et j'en passe, ces hobbies sont tendance et en plein développement, et ceci pour deux raisons principales :

- tout d'abord, leur pratique est un moyen accessible de se retrouver en communion avec la nature, de s'éloigner de la vie trépidante, au même titre que les randonnées pédestres ou à bicyclette, activités-phares dans la région;
- la deuxième raison vient du fait que, dans une période où nous cherchons à diminuer les effets de gaz et à réduire les émissions de CO₂, ces loisirs non polluants, que je qualifierais comme une mobilité douce aquatique, permettent une évasion garantie tout en préservant notre environnement.

Chers collègues, je serais mal placé pour dire que rien ne se pratique et que les activités sont inexistantes autour et sur nos plans d'eau. Néanmoins, elles peuvent être restreintes ou interdites dans certains endroits et dans certaines situations. Cette année, durant le mois d'août et de septembre, il n'y avait aucun moyen de pratiquer ces loisirs nautiques sur tout le territoire jurassien. La plus-value qu'engendre cette économie est importante : hébergements, restaurants, magasins, prestataires, tous sont concernés. Dès lors, si les visiteurs et la population s'éloignent pour y trouver ce qu'ils désirent, l'activité économique est directement touchée.

Force est de constater également que les pressions exercées par les milieux écologiques et environnementaux ne vont pas dans le sens du développement de ces activités. Il ne s'agira pas ici de faire un plan d'eau qui part tout azimut et qui devient incontrôlable. Il faudra rendre compatibles les activités de loisirs avec la sauvegarde de la qualité écologique du lieu en lien avec les différents partenaires. Trouver le consensus pour mettre en valeur et préserver notre nature tout en développant un aspect touristique attractif pour notre Canton.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'un tel projet fait surface dans notre Canton et l'idée avait déjà germé auparavant. Vous vous rappelez sans doute de «Paléo plage», un concept initié par l'Association de développement économique du district de Porrentruy (ADEP) en 2012 dans la plaine de Courtedoux. Il se décrivait déjà comme un concept rassembleur mais n'avait pas reçu le soutien nécessaire à sa réalisation. Aujourd'hui, le contexte a changé : les composantes techniques pour adapter un site existant ou en créer un nouveau sont multiples. Forcément, les conditions hydrologiques seront déterminantes et l'apport d'eau par un courant naturel semble essentiel à la réalisation du projet. Des possibilités existent et les contacts que j'ai pu avoir entre le dépôt de mon intervention et ce jour confirment l'intérêt de certaines régions pour accueillir un plan d'eau.

Actuellement, il est très difficile de parler de budget car celui-ci va dépendre bien évidemment du choix du lieu et de la nature du projet. Mais je vais quand même vous donner quelques chiffres de certaines réalisations. J'ai pris pour exemple, dans le développement de ma motion, le site de Combloux en France voisine : il a fallu compter avec un budget de 2'500'000 euros pour une surface de 4 hectares; cela comprenait 1 million d'euros pour le bassin et 1'500'000 euros pour les locaux techniques, un restaurant et un centre de détente.

Le site du Domaine des Îles à Sion a bénéficié, lui, d'une nature généreuse. Peut-être que l'on pourrait aussi exploiter ce genre de nature. Ce site a profité de l'extraction de roches et de sa transformation en gravier destiné à la vente et de la

nappe phréatique naturelle située à quelques mètres sous terre qui est devenue elle-même le plan d'eau que l'on connaît aujourd'hui.

Concernant «Paléo Plage», l'étude préliminaire avait envisagé le projet à 16 millions pour la création d'un plan d'eau et ses alentours estimés à 7 hectares.

Si l'argent sera toujours le nerf de la guerre, nous devons prendre en compte que nous sommes dans une période où l'économie touristique est favorable sur le territoire jurassien, et les chiffres des nuitées pour cette année le confirment.

Il est donc important de continuer sur cette ligne et de s'enrichir d'attractivités qui ont le vent en poupe, avec comme argument de marketing principal la mobilité douce.

Si la surface nautique permettant les activités de loisirs doit être importante à mes yeux, il en va également de la mise en valeur du site proprement dit. Pour augmenter la plus-value de ce dernier, il faudra offrir un éventail d'activités avec restaurant, places de jeux, endroits de détente, parc didactique. Il pourrait aussi être le vecteur d'événements et de manifestations extérieurs.

Mesdames et Messieurs les Députés, oui, il est vrai que la création d'un plan d'eau est un vaste projet qui va demander beaucoup d'engagement et de collaboration. Mais, par rapport à sa réalisation et pour exemple, j'aimerais prendre celui de la patinoire de Porrentruy. En effet, la rénovation et l'agrandissement de la patinoire ont suscité nombre de questions lors de la consultation. Il a fallu que toutes les parties concernées, que tous les acteurs tirent à la même corde. L'Etat a collaboré avec les communes, les communes avec la population et, pour finir, tout le monde ou presque a parlé d'une seule voix afin de convaincre toute une région. C'est dans ce sens, c'est vraiment dans ce sens-là que je voudrais voir aboutir le projet qui vous est soumis. Les avantages doivent être au bénéfice de ceux qui désirent investir, aux propriétaires, aux exploitants qui feront que ce projet voie le jour.

Au final, chères et chers collègues, il ne faut pas oublier que c'est vous, que c'est ce Parlement qui décidera d'accepter ou non l'arrêté qui sera soumis avec un cahier des charges, un financement précis pour un projet qui sera après entre vos mains. Alors, j'ai hésité mais c'est vrai que, pour le moment, transformer ma motion en postulat, comme le demande le Gouvernement, signifierait que l'on étudie toutes les possibilités sans que ce Parlement, au final, puisse décider ou non de la création d'un plan d'eau sur territoire jurassien. C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les Députés, que je vous demande d'accepter la motion no 1222. Je vous remercie de votre écoute.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Comme souvent dans ce genre de situation, une partie des choses pour les gens qui suivent le motionnaire... a déjà été rappelée ou dite. Heureusement, le député Lovis n'a pris que la moitié de mon introduction.

Rappelons qu'une telle idée avait déjà germé dans les années 1980 – c'est ce que tu as omis, cher Frédéric – dans la Haute-Sorne lors des études de construction de la Transjurane et en 2012 effectivement, sur l'emplacement de l'ancien aérodrome de Courtedoux. Ces deux idées avaient finalement été abandonnées considérant les contraintes identifiées à l'époque et le manque de soutien de différents partenaires.

Après avoir consulté les services de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture et Jura Tourisme, et en accord avec ceux-ci, la motion no 1222 appelle

les commentaires suivants :

1. Premièrement, effectivement, le canton du Jura souffre véritablement de l'absence d'un plan d'eau qui serait susceptible d'augmenter l'attractivité économique de la région en attirant davantage de touristes et de résidents. Une telle réalisation offre par ailleurs la possibilité de lier la détente et les loisirs avec la protection de la nature en sensibilisant notamment le public et les usagers.
2. Un tel plan d'eau pourrait avoir l'avantage de concentrer, sur un seul site, plusieurs activités touristiques et de soulager d'autres sites – vous l'avez mentionné, Monsieur le Député – comme le Doubs par exemple. Reste à déterminer quelle importance spatiale donner au site et quelles activités pourraient se dérouler sur un tel plan d'eau.
3. Il est utile de rappeler que le canton du Jura dispose déjà de plans d'eau (lac, étangs, parties de cours d'eau). La plupart d'entre eux bénéficient cependant d'un statut de protection – vous l'avez également mentionné, Monsieur le Député – incompatible avec la réalisation d'un tel projet. D'autres pourraient convenir en présentant l'avantage, pour certains, de s'inscrire déjà dans des zones à bâtir, ce qui engendre moins de contraintes que la création d'un nouveau plan d'eau. Mais d'autres contraintes sont également imposées à ces sites qui sont déjà en zone à bâtir.

La création ex nihilo d'un nouveau plan d'eau engendre, quant à elle, davantage de contraintes dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de la géologie.

A l'évidence, l'Etat souhaite favoriser le développement touristique et économique du Canton.

En conséquence, l'Etat est prêt à étudier un projet de plan d'eau naturel ou artificiel en mettant sur pied un groupe de travail permettant de déterminer les sites possibles et les contraintes de réalisation d'un tel projet. L'Etat peut agir en amont du projet en aménageant des conditions-cadres susceptibles de favoriser celui-ci. Il appartient ensuite, le cas échéant et selon la solution retenue, à un investisseur privé ou à une collectivité régionale ou locale de concrétiser la réalisation du projet.

Par conséquent, vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement invite le motionnaire à transformer la motion en postulat.

Pour terminer, Monsieur le Député, vous savez pertinemment – vous avez suffisamment d'expérience parlementaire pour connaître le processus – qu'un postulat aboutit à une étude qui est présentée devant le Parlement, qui peut être étudiée par les parlementaires et, en fonction des variantes, être reprise sous forme de motion pour décider en toute connaissance de cause sur le projet, avec bien sûr son descriptif et les détails y relatifs. Je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas Maître (PS) : A notre avis, l'idée de notre collègue Lovis est séduisante et pourrait être une plus-value en termes d'attractivité touristique et économique pour le canton du Jura.

Les sites potentiellement intéressants pour concrétiser l'idée ne sont pas légion. Mais les exemples cités entre les lignes dans l'intervention pourraient rapidement être étudiés (L'Etang de Gruère, le projet Paléo-Plage ou au fil du Doubs).

On peut volontiers reconnaître que ce genre d'activités de loisirs manque singulièrement au canton du Jura dans ses offres touristiques. En fait, l'idée d'un plan d'eau pourrait être une des offres supplémentaires qui renforcera notre visibilité

cantonale. Cette initiative permettra également de prolonger la durée de séjour des visiteurs sur notre territoire. Le maillage des activités touristiques et l'interconnexion des prestataires que Jura Tourisme et J3L mettent gentiment en place permettront de rapidement communiquer à ce sujet.

Que ce soit artificiellement ou naturellement et même au fil de l'eau, la création d'un plan d'eau s'inscrit dans la volonté cantonale et du Parc naturel régional du Doubs d'identifier des sites prioritaires concentrant différentes activités (ici sur l'eau) afin de diminuer la pression et le flux touristique sur tout le territoire jurassien et d'éviter ainsi des situations anarchiques telles qu'elles ont pu être vécues ces dernières années, plus particulièrement en été au bord du Doubs ou de l'Étang de La Gruère.

Bien entendu, la concrétisation d'un pareil projet devra passer par une concertation des milieux de la protection de la nature. Une réflexion, sans passer nécessairement par la case «postulat», a donc tout son sens. C'est pourquoi, dans sa grande majorité, le groupe socialiste acceptera cette motion et ne s'opposera pas à sa transformation en postulat si elle était demandée. Merci de votre attention.

M. Dominique Thiévent (PDC) : Bien évidemment, le groupe PDC partage l'avis du motionnaire en matière d'attractivité de notre Canton. Que ce soit en termes de qualité de vie, d'attractivité économique et, bien entendu, d'offres touristiques et de loisirs, tels que décrits dans la motion n° 1222.

Nous partageons également le souci de notre collègue de voir, petit à petit, des activités de loisirs nautiques se restreindre ou disparaître, qu'il s'agisse des étangs de La Gruère et de Lucelle ou autre navigation sur de Doubs.

De par son engagement professionnel, nous comprenons que le motionnaire ne puisse tenir un autre discours en matière de promotion touristique. Si nous saluons le projet qui se veut ambitieux et novateur, notre préoccupation est de savoir s'il est réalisable compte tenu des différentes contraintes, qu'elles soient financières ou en lien avec la loi sur l'aménagement du territoire, ainsi que des contraintes agricoles. Il s'agit également de rappeler, tel que relevé par le Gouvernement, que la trésorerie de l'Etat n'est pas au beau fixe pour ces prochaines années.

En matière de loisirs, d'autres projets sont sur les rails, tels que patinoire ou théâtre du Jura.

Dès lors, nous pensons que le postulat recommandé par le Gouvernement permettrait de prendre le temps nécessaire afin d'estimer le montant à investir de même que la possibilité, ou pas, de sortir de telles surfaces agricoles en lien avec la loi sur l'aménagement du territoire.

Notre groupe refusera donc, à une large majorité, la motion proposée mais accepterait d'approfondir la thématique au travers d'un postulat si le motionnaire en accepte la transformation. Je vous remercie pour votre attention.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : La motion parle d'attractivité économique et touristique dans notre région et, effectivement, au regard d'autres cantons ou régions frontalières, le Jura manque, dans sa palette, de prestations touristiques telles que les plans d'eau pour des activités de loisirs.

La demande est là et bien présente dans la population, surtout qu'un choix important de prestations dans ce domaine, en respectant totalement l'environnement et la mobilité douce, sont réalisables. Sur le plan touristique, c'est aussi,

par de telles infrastructures, une manière de garder des visiteurs et d'augmenter les nuitées dans le Canton. Que ce soit un plan d'eau artificiel ou naturel, il y a des possibilités réelles de réalisation.

Le Gouvernement va dans cette direction en demandant la transformation de la motion en postulat. Le groupe PLR est partagé concernant la motion mais acceptera sa transformation en postulat. J'ai compris, Monsieur le député Lovis, que vous maintenez pour le moment la motion mais je pense que le postulat pourrait nous amener un dossier auprès de notre Parlement. Je vous remercie.

M. Hanno Schmid (VERTS) : Sur la page internet de Jura Tourisme, le visiteur est accueilli avec la phrase suivante : «Bienvenue dans le canton du Jura. Le plus jeune canton suisse offre à ses visiteurs des paysages contrastés et authentiques».

Dans un monde globalisé où la tendance à une certaine uniformisation est à l'œuvre, le touriste, le voyageur veut, en se rendant dans une région, un pays ou une ville, y trouver de la diversité, de l'authenticité. Il veut voir ce qui fait que cette région n'est pas égale et interchangeable à une autre. Il veut voir ce qu'elle a d'unique, d'original.

La motion no 1222 suggère une vision aux antipodes. Il faudrait, semble-t-il, que le voyageur puisse, dans chaque région du monde où il se rend, faire du kayak.

La création d'un plan d'eau artificiel destiné aux loisirs dans le Jura aura un impact sur notre paysage de vallées et de crêtes, de plaines et de plateaux. Le paysage, c'est aussi quelque chose qui fait partie de l'identité. On dit qu'il forge les caractères. On n'est pas une région de lacs. Sur quoi une région comme le Jura peut-elle miser d'un point de vue touristique ? Sur la beauté et l'authenticité de ses paysages, le sens de l'accueil de ses habitants et l'histoire de ce lieu.

Vouloir créer artificiellement un plan d'eau dans un but de de loisirs et de détente, c'est quelque part considérer que notre environnement naturel et notre paysage ne sont pas assez bien et ne sont pas dignes d'attirer des touristes; c'est vouloir combler un manque. Cela participe à cette idée hautement problématique qu'il faudrait que l'on ait tout, tout le temps et partout. Non, si nous voulons voir des geysers, il faut aller en Islande.

En voulant créer dans notre Canton un plan d'eau artificiel destiné aux loisirs sur le modèle de ceux de Rouffac, de Combloux ou de je-ne-sais quel autre patelin français, on crée un objet hors-sol, sans âme et sans aucune authenticité. On est très loin du slogan «Jura l'original» et très loin des paysages authentiques vantés par Jura Tourisme.

On pourrait faire une liste assez longue d'attractions ou d'infrastructures que le Jura ne compte pas sur son territoire et qui pourraient intéresser les touristes : le Jura ne manque-t-il pas d'un parc d'attractions ? On pourrait peut-être construire une cathédrale ou un château-fort ? Ou, alors, ce qui marche fort par les temps qui courent, c'est les aquariums... vous y avez déjà pensé ?

Le fait qu'un tel projet hors sol entraînera à coup sûr la disparition de plusieurs hectares de terres agricoles achève de nous convaincre de refuser cette motion et également la transformation en postulat. Merci.

M. Jean Lusa (UDC) : Selon le groupe UDC, la motion no 1222 se base sur un élément essentiel : le développement touristique.

Si nous voulons régater avec nos voisins, il faut avoir les moyens et la volonté de le faire. Cependant, avant de lancer un plan d'action, il serait judicieux d'analyser de manière approfondie le sujet du plan d'eau, ayant déjà à proximité plusieurs possibilités de loisirs aquatiques. Je ne citerai que le plan d'eau de Courtavon, où le canton du Jura s'est investi déjà financièrement.

Dès lors, le groupe UDC soutiendra la transformation de la motion en postulat si le motionnaire en fait la demande.

La présidente : Monsieur le député Frédéric Lovis, il a été mentionné plusieurs fois la transformation en postulat. Est-ce que vous maintenez votre position ou est-ce que vous acceptez la transformation ?

M. Frédéric Lovis (PCSI) (de sa place) : Je ne peux pas remonter, Madame la Présidente, vous êtes sûre de la procédure ?

La présidente : Vous devez d'abord m'indiquer votre choix ! (*Rires.*)

M. Frédéric Lovis (PCSI) (de sa place) : Je maintiens la motion.

La présidente : J'ouvre à présent la discussion générale et, cette fois, Monsieur le député ancien président du Parlement, vous avez la parole ! (*Rires.*)

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Madame la Présidente, je n'ai pas réussi à vous déstabiliser et j'en profite pour vous féliciter de cette belle année présidentielle que vous avez tenue dans ce Législatif !

Tout le monde est assez d'accord sur le principe et, même, tout le monde est d'accord, sauf quelques groupes. (*Rires.*) Je n'aime pas tellement prendre de risques, surtout en politique, mais c'est vrai que, cette fois, j'en ai pris un parce que j'ai quand même l'impression... comme l'a souligné le ministre, on a parlé de 1980, on a parlé de 2012. En fin de compte, ce sont des projets qui reviennent très régulièrement à la tribune.

Je crois qu'on doit une fois vraiment pouvoir y répondre, s'impliquer, prendre les contacts avec les communes. J'ai été sollicité. Des communes ont : «Oui, c'est un beau projet; on aurait envie de faire quelque chose». Il y a des partenaires qui sont aussi intéressés. Et je crois qu'on pourra, avec ces discussions, trouver l'endroit propice.

Je crois que cette voie... et, là, je ne suis pas vraiment d'accord avec le ministre quand il parle de postulat qu'on pourra étudier. Bien évidemment mais vous avez tous une certaine connaissance et vous savez très bien comment ça passe. Là, ce qui sera intéressant dans le développement de cette motion, c'est qu'il y aura des partenaires impliqués. C'est comme la patinoire de Porrentruy : c'est vraiment quelque chose, pour moi, qui a fonctionné. Et je veux vraiment que ça aille dans ce sens-là ou je peux m'imaginer que c'est dans ce sens-là qu'on arrivera à réaliser ce plan d'eau.

Peut-être pour le groupe VERTS et CS-POP. Je comprends l'impact naturel. D'ailleurs, je laisse la porte grande ouverte. Je n'ai pas dit qu'on devait créer un plan d'eau; ça peut aussi être fait sur un espace existant. On a parlé de La Gruère, du lac de Lucelle, on a parlé du Doubs. Pour moi, ça peut être existant. Le but, c'est d'ouvrir la porte. Vous avez parlé du kayak-canoé, le plan d'eau, c'est vraiment quelque

chose qui doit être vivant. Au niveau social, ça doit être quelque chose qui est intéressant pour la population, qui est important pour le tourisme. Et je ne crois pas qu'un plan d'eau... si vous prenez l'exemple de Sion, je pense que la majorité des personnes qui passent devant le Domaine de l'Île à Sion, même s'il est artificiel, trouvent que cet endroit est magnifique. Il y a peu de monde qui le critique. Donc, en fin de compte, je ne suis quand même pas vraiment d'accord avec vous par rapport à cet impact naturel.

En plus, peut-être pour un petit peu vous influencer, c'est vrai qu'il y a des développements qui se font maintenant, dans ce système de plan d'eau, avec des valorisations, typiquement pour les biotopes, des systèmes de traitement naturels qui sont des sources d'énergie à valoriser.

Enfin, voilà, je crois que vous avez bien compris mes arguments et j'espère que vous pourrez soutenir cette motion parce que le projet, s'il est amené devant ce Parlement et il le sera au travers d'un arrêté, vous pourrez le décider. Et s'il est amené, c'est que les partenaires qui prennent part à ce projet vont tout faire pour que ce soit un beau projet.

Peut-être encore pour les personnes qui voient quelque chose de rouge dans ce projet, je terminerai en disant de laisser une belle page blanche au Gouvernement pour nous présenter un projet. Je vous remercie de votre écoute.

M. Baptiste Laville (VERTS) : On a bien entendu ce que vous venez de mentionner. Le groupe VERTS et CS-POP ne met pas du tout en doute le fait que certains plans d'eau artificiels peuvent être rentables et fonctionner sous certaines conditions. On ne remet pas en doute que le plan d'eau de Sion, que le plan d'eau de Rouffiac ou de Combloux peut fonctionner.

Par contre, on s'est intéressé un petit peu à la situation qui se passe justement à Courtavon, dans une zone qui est très proche du Jura. C'est certainement le plan d'eau artificiel le plus proche de la région. Et si vous faites une recherche internet, vous trouverez assez rapidement sur un site qu'on dit : «Le plan d'eau de Courtavon a besoin de vous»; un appel au financement. Et la première phrase du site est : «Le plan d'eau de Courtavon occupe 29 hectares de terrain dans le Jura alsacien, à l'extrême sud de l'Alsace. Ce site naturel exceptionnel est malheureusement négligé faute de financement». Je vous laisse réfléchir à cela. L'idée est certainement très belle mais il faut bien imaginer que l'entretien et toute la logistique qui va avec, c'est quelque chose de bien différent, tout comme notre région n'est pas du tout similaire aux exemples donnés de Sion, Combloux et Rouffiac.

Au vote, la motion no 1222 est refusée par 36 voix contre 20.

24. Question écrite no 3070

CASU 144 Jura, une année après... l'externalisation est-elle rentable ?

Lionel Montavon (UDC)

Le 26 juin 2017, la bascule des prestations de la CASU 144 Jura vers la Centrale 144 Fribourg est entrée en fonction. Désormais, les appels d'urgence sanitaire émis depuis le territoire cantonal jurassien aboutissent à Fribourg, conformément à la décision du Gouvernement jurassien de décembre 2016 et à la modification légale adoptée par le Conseil d'Etat fribourgeois.

À l'occasion d'une conférence de presse réalisée peu avant la mise en œuvre de cette externalisation, le Gouvernement, par la voix de son ministre de tutelle, M. Jacques Gerber, déclarait que l'aspect positif majeur de cette externalisation résidait dans le fait que cela permettra de limiter les coûts, qui plus est d'économiser la somme de 300'000 francs sur les 950'000 francs que coûtait la CASU 144 Jura chaque année à la République et Canton du Jura.

Après un petit peu plus d'une année d'exploitation, le Gouvernement est appelé à répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les coûts réels pour la République et Canton du Jura en matière de réception et de traitement des appels sanitaire d'urgence ?
2. L'économie annoncée de CHF 300'000.- est-elle réalisée et au final à combien s'élève-t-elle ?
3. D'autres pistes d'économies et/ou d'optimisation sont-elles encore exploitables ?
4. Qu'est-il advenu des centralistes jurassiens ?

Nous remercions d'ores et déjà le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme il suit.

Le 6 décembre 2016, le Gouvernement jurassien décide d'externaliser la CASU jurassienne. Cette décision a été abordée à plusieurs reprises au Parlement. La procédure de sélection a permis de choisir la CASU Fribourg (communication publique à fin 2016). Le basculement s'est fait effectivement le 26 juin 2017, avec quelques jours d'avance sur le calendrier prévu.

Réponse à la question 1 :

La convention de collaboration prévoit une contribution de 8.69 francs par habitant de la RCJU pour l'ensemble des coûts d'exploitation de la CASU FRJU, à savoir la prise en charge des appels d'urgence (y compris Momentum, système de gestion des urgences pour optimiser les opérations de secours), la gestion de la garde médicale et l'organisation des transferts inter-hospitaliers des sites de l'Hôpital du Jura (H-JU) ainsi qu'inter-hospitaliers avec les établissements tiers. Les transferts sont organisés et coordonnés selon des processus définis et acceptés par les deux établissements (Hôpital fribourgeois et H-JU) et validés par les deux cantons. Cela représente une dépense de 620'000 francs par année dès mi-2017.

Réponse à la question 2 :

Le dernier contrat signé avec la CASU JU se montait à 900'000 francs à charge du canton du Jura. Ce montant ne permettait pas à l'H-JU d'équilibrer ses comptes puisque le coût de la CASU JU se montait à plus de 1 million de francs. A noter que la CASU JU n'a jamais pu être certifiée par l'Interrassociation de sauvetage (IAS) bien que les services d'ambulances et d'urgence de l'H-JU le soient depuis longtemps.

L'économie annuelle nette est donc de 280'000 francs pour l'Etat, à laquelle s'ajoutent une économie de plus de 100'000 francs pour l'H-JU et le gain non financier mais important d'une CASU FRJU désormais certifiée par l'IAS.

L'économie annoncée par le Gouvernement est par conséquent effective.

Réponse à la question 3 :

La mise en fonction de l'application Momentum demande davantage de temps qu'initialement prévu (soucis techniques principalement). Les discussions sont toutefois très avancées entre la CASU FRJU, la fondation RéaJura Cœur et son pendant fribourgeois pour développer cette prestation dès le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du montant de 8.69 francs par habitant, y compris l'engagement des premiers répondants mis en place par le nouveau concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage (CCMUS).

Certaines tâches sont nouvelles (recensement des défibrillateurs et intégration dans le programme Momentum, vérification des diplômes des premiers répondants, extraction des données de défibrillateurs ayant servi notamment) et doivent donc faire l'objet d'une rémunération supplémentaire à RéaJura Cœur.

Par ailleurs, l'élargissement des horaires de la garde médicale et plus généralement une clarification du mandat de la Société médicale du canton du Jura (SMCJ) dans l'organisation de la garde (prévus au moment du transfert) entraîneront aussi des dépenses supplémentaires pour l'Etat.

Ces dépenses peuvent être chiffrées à environ 200'000 francs par année.

Les engagements financiers seront tenus. L'ensemble du dispositif avec la nouvelle CASU intercantonale, y compris Momentum (défibrillateurs et premiers répondants), ainsi que l'élargissement des horaires de la garde médicale entraîneront une économie annuelle nette pour les comptes de l'Etat, de l'ordre de 80'000 à 100'000 francs, cela avec une CASU bilingue certifiée par l'IAS et un dispositif complété.

Réponse à la question 4 :

Un accompagnement a été apporté, par le service des ressources humaines de l'H-JU, à tous les centralistes de la CASU jurassienne (7 EPT pour 8 personnes). S'ils étaient bilingues, la possibilité de rejoindre la CASU FRJU leur a été donnée. Aucun n'a toutefois fait ce choix.

Quatre centralistes ont été reclassés comme ambulanciers au sein du service d'ambulances de l'H-JU. Une personne a été engagée comme agent à la centrale d'engagement de la police cantonale jurassienne; une personne a été engagée comme infirmier aux urgences de l'H-JU; un régulateur a débuté sa formation d'ambulancier ES au sein de l'H-JU. Demeure un cas de reclassement plus complexe qui est encore en cours.

M. Lionel Montavon (UDC) : Je suis satisfait.

25. Question écrite no 3071

**Service d'urgence de l'Hôpital du Jura inondé
Brigitte Favre (UDC)**

Au début du mois de septembre, l'Observatoire de la santé (OBSAN) a publié un rapport indiquant que la population des cantons latins recourt plus souvent aux urgences des hôpitaux que les alémaniques. Le canton du Jura se retrouve en cinquième position avec un taux de 254 recours aux urgences pour 1'000 habitants (moyenne Suisse : 197).

Actuellement, le canton du Jura est en train de réorganiser la prise en charge des urgences. A notre avis, il serait donc nécessaire de connaître les raisons d'un recours fréquent aux urgences hospitalières pour une éventuelle prise en compte dans le nouveau concept.

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- Existe-t-il des statistiques de l'Hôpital du Jura (H-JU) concernant :
 - l'âge ?
 - la nationalité ?
 - les raisons des recours aux urgences hospitalières dans le Canton ?
 Si oui, pourriez-vous nous communiquer ces chiffres ?
 - Combien d'urgences dans le Canton sont accueillies par les urgences hospitalières, combien par les médecins de famille ?
 - Est-ce que le service d'urgence hospitalier cantonal est trop bon marché par rapport à une première consultation chez le médecin de famille ?
 - Quel est le nombre de médecins de famille pratiquant dans le canton du Jura ? Quel est le nombre de pédiatres pratiquant dans le canton du Jura ? Est-ce que ces nombres sont en dessous de la moyenne Suisse ?
 - Que fait le Gouvernement pour rendre le Canton attractif comme site pour les médecins de famille et les pédiatres ?
- Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme il suit.

Le Concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvagerie (CCMUS) sera prochainement soumis au Parlement à l'issue de la période de consultation qui vient de prendre fin. Ce concept a l'objectif principal suivant : clarifier la prise en charge des urgences sanitaires dans le Canton dans deux domaines distincts :

- Le renforcement de la chaîne du sauvetage (extra-hospitalier : CASU, ambulances, SMUR) permettra une meilleure orientation du patient vers la structure la plus proche et la plus à même de le prendre en charge (garde médicale versus polyclinique versus centre d'urgence cantonal, voire universitaire).

- Ce dispositif ne sera opérationnel qu'en renforçant le centre d'urgence cantonal (intra-hospitalier) dans le même temps. Le but est d'y améliorer tant le flux global des patients que d'y optimiser la qualité de la prise en charge individuelle.

Réponse à la question 1 :

Statistique 2017 du degré d'urgence de l'ensemble des consultations aux Urgences H-JU :

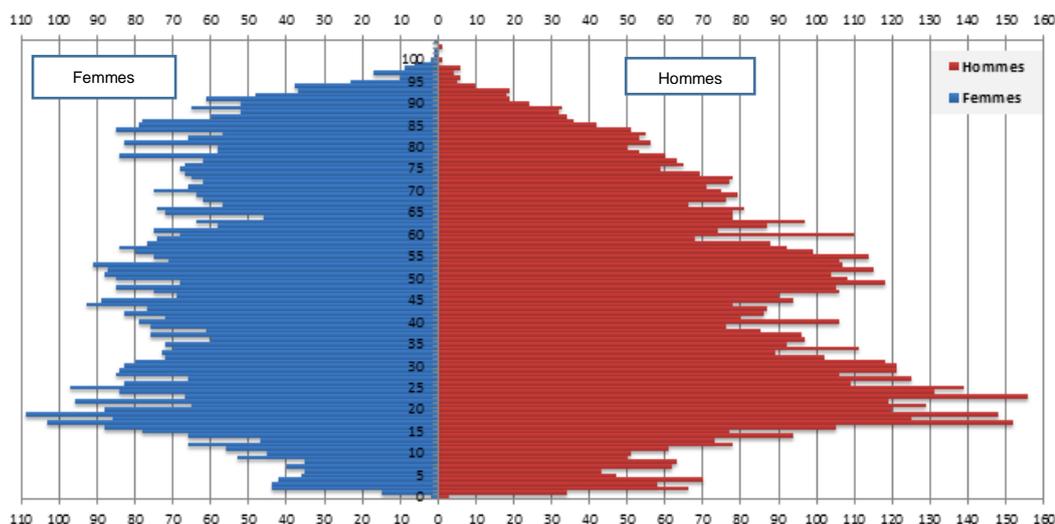
Degré de tri	% de cas	
Tri 1	5 %	Degré 1 : Urgence vitale qui nécessite des soins médicaux immédiats
Tri 2	18 %	Degré 2 : Urgence majeure avec risque vital potentiel, nécessitant des soins médicaux dans les 20 minutes
Tri 3	57 %	Degré 3 : Urgence non vitale, nécessitant des examens et/ou des investigations complémentaires
Tri 4	20 %	Degré 4 : Urgence sans risque particulier, dont la prise en charge peut être différée
Total	100 %	

Il faut relever que cette répartition est similaire dans les différents services d'urgences hospitalières appliquant l'échelle suisse de tri et que les consultations aux urgences pour des motifs non médicalement urgents ne sont donc pas plus nombreuses dans le Jura qu'ailleurs en Suisse romande (environ 5 % de degré 1, 15 %-20 % de degré 2, 50 %-60 % de degré 3 et 15 %-20 % de degré 4).

Les urgences de l'H-JU sont confrontées aux mêmes défis organisationnels et de priorisation que celles des autres cantons, ce qui permet d'affirmer qu'elles ne sont pas plus « inondées » que d'autres établissements.

Il n'existe pas de statistiques sur la nationalité des personnes qui fréquentent les urgences. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur cette question.

Pyramide des âges des patients ayant consulté aux Urgences en 2017 (sans les urgences médicales pédiatriques) :



NB : Les patients ayant consulté plusieurs fois en 2017 ont été comptés une seule fois.

En 2017, l'H-JU a pris en charge 19'469 patients aux services des urgences; 5'016 d'entre eux ont été hospitalisés. Cela représente en moyenne 54 patients par jour. Ces chiffres ne tiennent pas compte des urgences médicales en pédiatrie, soit 3'187 patients.

Réponse à la question 2 :

Il faut distinguer deux notions : les (vraies) urgences et les urgences ressenties (cas perçus comme des urgences par les patients mais qui ne représentent pas un risque pour la santé du patient). Comme indiqué dans la première question, 23 % des patients qui arrivent à l'H-JU sont des cas dont la vie est potentiellement en danger.

En revanche, le recours aux médecins de famille pour les urgences est difficile à obtenir de manière certaine et exhaustive puisqu'aucune statistique consolidée n'existe actuellement, d'ailleurs nulle part en Suisse à la connaissance du Gouvernement. De plus, certains cas des urgences vus par le médecin de famille finissent par être transférés aux services des urgences de l'H-JU.

Le nombre d'appels à la CASU pour la garde médicale est le suivant :

- 01.07.2017 au 31.12.2017 : 6'169 appels, soit 41 appels par jour.
- 01.01.2018 au 30.9.2018 : 10'363 appels, soit 38 appels par jour.

Aucune information n'est disponible sur la suite donnée à ces appels : consultation au cabinet, aux urgences, hospitalisation, envoi d'ambulances, etc.

Réponse à la question 3 :

Le recours à un service hospitalier pour des cas simples est toujours plus cher que le recours à un médecin en pratique de ville pour les raisons suivantes : infrastructure plus lourde, facturation pas identique (même si la valeur du point est actuellement plus basse au sein de H-JU que pour les médecins de ville jurassiens, il faut aussi tenir compte du nombre total de points Tarmed facturés, souvent plus élevé aux urgences que chez le médecin de famille).

Réponse à la question 4 :

La Suisse compte une densité médicale de 4,3 médecins pour 1'000 habitants, supérieure à la moyenne de l'OCDE (3,4 médecins par 1'000 habitants). Le canton du Jura est largement inférieur à cette densité nationale, avec 2,8 médecins par 1'000 habitants, toutes spécialités confondues.

Actuellement, 44 médecins de famille (médecins généralistes FMH, médecins praticiens) et 11 pédiatres exercent à titre indépendant dans le canton du Jura.

La densité pour la médecine générale est légèrement plus basse dans le Jura que la moyenne suisse. Toutefois, pour la pédiatrie, le nombre actuel de médecins installés est en ligne avec la moyenne nationale.

Réponse à la question 5 :

Le Jura est partenaire du programme de formation appelé «Cursus romand de médecin de famille» (CRMF) mis en place dans les cantons romands en partenariat avec les facultés de médecine. Ce cursus permet aux médecins d'effectuer des stages dans les cabinets de médecins de famille (reconnus pour la formation) en vue de s'orienter vers une spécialité postgrade de médecine de famille. Deux postes annuels à 100 % sont financés par l'Etat jurassien, en collaboration

avec l'H-JU. Malheureusement, tous les postes ne sont pas occupés cette année.

Afin de mieux appréhender les vrais besoins et les disciplines dans lesquelles la densité médicale est suffisante, une enquête ciblée vient de s'achever en étroite collaboration entre l'Observatoire valaisan de la santé, le Service de la santé publique et la Société médicale du Jura. Cette enquête s'est déroulée auprès de tous les médecins jurassiens pour obtenir une image actuelle et quelques scénarii sur l'avenir afin de faire des choix ou de prendre certaines options, notamment au niveau de la collaboration entre les médecins de ville et hospitaliers. Le Gouvernement espère pouvoir s'appuyer sur ces résultats pour mieux cibler les besoins à venir.

Le Gouvernement constate également que les médecins qui s'installent en pratique privée ont de nouvelles attentes. En effet, les jeunes médecins souhaitent de plus en plus travailler à temps partiel; ils cherchent à s'associer à d'autres médecins, par exemple en cabinets de groupe, ou recherchent des synergies avec les autres acteurs de la santé. Le canton du Jura, sans être avant-gardiste, réfléchit à offrir encore davantage de conditions-cadres pour répondre aux nouvelles attentes des médecins.

Mme Brigitte Favre (UDC) : Je suis satisfaite.

26. Question écrite no 3072

L'agriculture jurassienne et ses contrôles Baptiste Laville (VERTS)

Selon un article du «Quotidien Jurassien» daté du 17 septembre 2018, la Confédération aurait réduit les subventions de 7'145 exploitations agricoles durant l'année 2017. Ce chiffre représente quelque 16 % des fermes suisses qui bénéficient des paiements directs.

Dans le Jura, l'Association jurassienne des agriculteurs pratiquant la production intégrée (AJAPI) est responsable d'assurer les contrôles sur les paiements directs, tels que la biodiversité, les conditions de détention des animaux ainsi que d'autres mandats de contrôle qui lui sont confiés. Dès les campagnes de contrôle 2019, l'AJAPI sera aussi habilitée à contrôler les exploitations inscrites en Bio avec l'organisation de contrôle Bio Test Agro (BTA).

En cas de manquements révélés lors des contrôles, le Service de l'économie rurale (ECR) intervient et peut sanctionner les exploitations concernées.

Nous demandons donc au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel est, pour les trois dernières années (2015, 2016, 2017), le nombre et le pourcentage d'exploitations agricoles qui ont été contrôlées par l'AJAPI ?
2. Comment s'effectuent ces contrôles de l'AJAPI dans la pratique et quelle en est la fréquence ?
3. Quel est, pour les trois dernières années (2015, 2016, 2017), le nombre et le pourcentage d'exploitations agricoles qui ont présenté des manquements lors des contrôles ?
4. En cas de manquements, quel est la procédure exacte ?
5. Quel est, pour les trois dernières années (2015, 2016, 2017), le nombre et le pourcentage d'exploitations agricoles qui ont subi des sanctions ou des réductions de subventions ?

6. Quelles sont les principales raisons des réductions de subventions et quel est l'ordre de grandeur des sanctions prononcées ?
7. Quelles sont, pour les trois dernières années (2015, 2016, 2017), les sommes totales de subventions soustraites aux d'exploitations agricoles ?
8. Dans le cas d'un manquement ou d'une sanction, des conseils sont-ils dispensés aux agriculteurs qui en font la demande ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

A la suite d'une information de l'Office fédéral de l'agriculture parue dans la presse régionale, l'auteur de la question écrite demande des renseignements sur les contrôles effectués dans l'agriculture jurassienne et les sanctions qui en découlent.

Les contrôles en agriculture sont nombreux. Dans le Jura, ils sont effectués par l'Association jurassienne des agriculteurs pratiquant la production intégrée (AJAPI), Bio Test Agro SA, Bio Inspecta SA et les préposés à l'agriculture. Les contrôles officiels sont ordonnés par les instances de l'Etat; pour certains contrôles, c'est le bénéficiaire des contributions qui doit prendre les dispositions pour être contrôlé et ainsi prouver qu'il respecte les exigences. A ces vérifications s'ajoutent les contrôles privés liés à la certification de nombreux labels.

Réponse à la question 1 :

Le nombre d'exploitations inscrites aux programmes des prestations écologiques requises (PER), qui comprend également les exploitations bio, est : en 2015 : 958; 2016 : 950; 2017 : 945.

Les contrôles réalisés par l'AJAPI concernent le respect des exigences PER, des réseaux écologiques et de la qualité du paysage, de la production de lait et de viande sur les herbages (PLVH), des programmes liés au bien-être animal.

En 2015 : 192 contrôles pour les PER et 248 pour le bien-être des animaux; en 2016 : 237 contrôles PER et 210 pour bien-être animal; en 2017 : 281 contrôles PER et 232 pour le bien-être animal.

20 % à 30 % des exploitations agricoles sont contrôlées par l'AJAPI chaque année. A cela s'ajoutent les contrôles des exploitations «bio», effectués par d'autres organisations. Le nombre de contrôles effectués est conforme aux exigences de l'ordonnance sur la coordination des contrôles.

Réponse à la question 2 :

L'AJAPI est une organisation certifiée par les normes ISO/CEI 17020:2012 / SN EN ISO/CEI 17020:2012 dans le Registre suisse des certifications sous le no SIS 0180. Le respect de la norme est régulièrement contrôlé par les instances fédérales.

Les fréquences sont régies selon l'ordonnance fédérale sur la coordination des contrôles en fonction des mesures. Les programmes PER doivent être contrôlés tous les quatre ans. Pour certaines mesures, la fréquence est réduite à huit ans. En plus des contrôles de base effectués selon une sélection aléatoire, des contrôles sont effectués en fonction des risques et lorsque des manquements ont été constatés l'année précédente.

Les contrôles se font à différentes périodes de l'année et en fonction de ce qui doit être vérifié. Par exemple, le bien-

être des animaux est surtout examiné durant la période hivernale, le contrôle du respect des conditions PER s'effectue en mai pour les cultures et durant l'automne pour la couverture des sols.

Réponse à la question 3 :

Pour l'ensemble des exploitations agricoles jurassiennes, en 2015 : 90 exploitations, soit le 9,3 %; en 2016 : 101, soit 10,6 %; en 2017 : 92 exploitations, soit 9,7 %.

Réponse à la question 4 :

L'AJAPI ainsi que les deux autres organisations de contrôle interviennent dans le Jura et transmettent leurs rapports de contrôle au Service de l'économie rurale en mentionnant les manquements observés. Selon la procédure administrative ordinaire et en se référant à l'ordonnance fédérale sur les paiements directs, le Service de l'économie rurale décide des réductions qui sont opérées sur les paiements directs.

Réponse à la question 5 :

Les manquements de moindre importance n'entraînent pas de réduction de paiements directs.

Dès lors, des réductions ont été prononcées en 2015 pour 72 exploitations, soit le 7,5 %; en 2016 pour 50 exploitations, soit le 5,2 %, et en 2017 pour 52 exploitations, soit le 5,5 %.

Réponse à la question 6 :

Les réductions touchent les programmes pour le bien-être des animaux, les manquements dans les documents et les annonces tardives, le respect des exigences concernant les compensations écologiques, la transmission de données de structure erronées. Ces trois dernières années, des réductions et sanctions ont été prononcées pour des montants allant de 50 francs à 25'000 francs.

Réponse à la question 7 :

2015 : frs 49'143.-;
2016 : frs 48'717.55;
2017 : frs 78'387.70.

Le total des contributions s'élève :

en 2015 à frs 104'782'633,
en 2016 à frs 106'122'024,
en 2017 à 106'122'634 francs.

Réponse à la question 8 :

Selon les normes d'accréditation, l'organe de contrôle ne peut pas faire directement du conseil aux exploitants. Les contrôleurs invitent les agriculteurs qui ont des besoins de conseils ou d'accompagnement à s'adresser au Service de vulgarisation en mains de la Fondation rurale interjurassienne; l'information ayant un caractère privé, elle n'est communiquée qu'à l'exploitant. Dans les cas de difficultés familiales avérées, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte peut être informée par les instances cantonales.

M. Baptiste Laville (VERTS) : Je suis satisfait.

27. Question écrite no 3075

Prévention du suicide chez les jeunes : qu'en est-il dans le canton du Jura ?

Josiane Daepf (PS)

Le 10 septembre a eu lieu la journée mondiale de la prévention du suicide, lancée par l'Organisation mondiale de la

santé. A cette occasion, l'Office fédéral de la santé publique a lancé une plate-forme en ligne.

Chaque jour, deux ou trois personnes se suicident en Suisse. Un décès sur trois chez les jeunes hommes et un sur cinq chez les jeunes femmes résultent d'un suicide.

Peu de temps avant la journée mondiale, le canton de Neuchâtel publiait une étude relative aux comportements déviants des jeunes Neuchâtelois. Elle a été réalisée auprès de 1'687 élèves de 11^e année. Il en est ressorti que le pourcentage de tentatives de suicide a passé de 5,9 % en 2010 à 11,2 % en 2017. Les filles sont plus touchées (avec 16,3 % de tentatives) que les garçons (avec 5,7 %).

Menée dans le but de mesurer les effets des programmes de prévention et de les adapter en conséquence, cette étude a également fait ressortir une augmentation du taux de victimes de harcèlement.

Cette hausse marquée des tentatives de suicide chez les jeunes Neuchâtelois nous interpelle et la situation jurassienne ne diffère certainement pas – ou peu – de la réalité neuchâteloise !

Nos questions au Gouvernement :

1. Un programme de prévention tel que celui mis en place à Neuchâtel pour les jeunes existe-t-il dans notre Canton ?
2. De telles études ont-elles été menées dans le canton du Jura ?
3. Si oui, quels en sont les résultats ?
4. Sinon, le Gouvernement ne pense-t-il pas nécessaire de mettre en place un concept de prévention et de suivre son évolution pour l'adapter en conséquence ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme il suit.

La santé psychique est depuis longtemps reconnue comme un thème de santé publique. Bien qu'il soit parmi les plus élevés d'Europe, le taux de suicide baisse globalement en Suisse depuis vingt ans. Quant au taux de suicide des jeunes, il reste préoccupant. Au niveau national, le Conseil fédéral a approuvé en novembre 2016 un plan d'action «Prévention du suicide». Il se concrétise notamment par la plate-forme lancée récemment qui met en évidence les exemples pratiques éprouvés développés par les nombreux acteurs qui s'engagent dans ce domaine.

Au niveau cantonal, le Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé (PPP) 2014-2024 constitue la politique de prévention et de promotion de la santé du canton du Jura. Le PPP se déploie à travers sept axes, dont la promotion de la santé psychique qui inclut la question du suicide.

Réponse à la question 1 :

Depuis janvier 2018 et pour quatre ans, le Jura dispose d'un nouveau programme d'action cantonal (PAC) de prévention et de promotion de la santé, cofinancé par le canton du Jura et Promotion santé suisse et mis en œuvre par la Fondation O₂. Ce programme vise spécifiquement les enfants et les adolescents jurassiens. Un nouveau volet «santé psychique» complète les volets «alimentation & activité physique» des précédents programmes. Les mesures qui en découlent visent une intervention en amont du problème psychique, soit la promotion de la santé mentale, par la valorisation des compétences et le travail sur l'estime de soi des enfants et des

jeunes. C'est le cas du programme pédagogique «MoiCmoi» destiné aux adolescents et du programme éducatif «Tina et Toni» à disposition des structures d'accueil de l'enfance. Il s'agit également d'agir avant que la santé psychique des jeunes ne se détériore en faisant connaître les ressources d'aide auprès d'eux et des professionnels qui les côtoient. Le site «ciao.ch» est notamment promu. D'autres ressources, telles le site «santépsy.ch», la ligne téléphonique d'aide 147 de Pro Juventute, etc., sont également valorisées.

Par ailleurs, le canton du Jura est partie prenante d'une campagne de communication pour la promotion de la santé psychique, qui a été lancée cet automne par les cantons latins et la Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique (CORAASP) et qui se déroulera jusqu'en 2021. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité de la plateforme «www.santépsy.ch» gérée par les mêmes acteurs. Tout en gardant un fil rouge, elle s'adressera à des publics bien distincts au cours des différentes étapes qui suivront celles d'un chemin de vie. Ainsi, dès 2019, la campagne s'adressera aux adolescents et aux jeunes adultes avec des thèmes qui les concernent directement : le développement de l'identité, le décrochage scolaire et l'entrée dans la vie professionnelle. Les messages diffusés seront construits avec des représentants de l'audience cible et des collaborations seront établies avec des acteurs de terrain.

En ce qui concerne la prévention du suicide auprès des jeunes, depuis plusieurs années, les services cantonaux sont actifs dans le domaine et collaborent étroitement avec l'Association interjurassienne de prévention du suicide «Résiste» mais également avec l'Association de prévention du suicide des jeunes en Suisse romande «Stop-suicide». De ces collaborations sont notamment issus la formation de professionnels en contact avec des jeunes à la problématique du suicide, le relais des campagnes «Stop suicide», etc. Par ailleurs, l'association «Résiste» a publié cet automne une brochure d'information à l'usage des enseignants, des parents, des proches d'adolescents et jeunes adultes et travaille avec les acteurs cantonaux de la prévention à sa diffusion. La mise sur pied d'une nouvelle volée de formation, à destination des professionnels du milieu de la jeunesse et de la santé scolaire notamment, est actuellement à l'étude.

Réponse à la question 2 :

La République et Canton du Jura ne possède pas de données statistiques sur l'état de la santé psychique des enfants et des adolescents jurassiens, encore moins sur la problématique du suicide pour cette catégorie de la population. Toutefois, le canton du Jura participe aux principales études sur les comportements de santé des jeunes, soit l'«Enquête suisse sur la santé» ainsi que les études HBSC (Health Behaviour in School-aged Children). Le Gouvernement se base principalement sur ces enquêtes, la taille du Canton ne permettant pas d'en tirer des résultats spécifiques qui soient représentatifs. Comme les caractéristiques démographiques et sociologiques du canton du Jura ne diffèrent pas d'autres cantons romands, notamment Neuchâtel, le Gouvernement peut s'appuyer sur des résultats hors Canton pour établir des actions dans le Jura.

Réponse à la question 3 :

Voir réponse précédente.

Réponse à la question 4 :

Comme cela a été décrit précédemment, le canton du Jura dispose d'une approche globale de la promotion de la

santé et de la prévention des maladies et risques pour la santé à travers le PPP. Sur le terrain, les axes de promotion de la santé mentale et de la prévention du suicide chez les jeunes sont traités et se concrétisent par des actions. Par ailleurs, la prévention du suicide pour une population large doit être traitée par le Canton en réponse au postulat Pitarch «Prévention du suicide dans la RCJU» (n° 363) adopté le 27 avril 2016, notamment en étudiant la prévalence du suicide et le dispositif actuel. Une analyse par catégorie d'âge sera réalisée. De plus, le Gouvernement envisage de mener un projet sur trois ans, sous l'égide de la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) visant à améliorer la détection des besoins des enfants et des jeunes. Dans ce cadre, il sera possible de combler d'éventuelles lacunes dans le dispositif de prévention actuel à destination des jeunes.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement estime que les actions mises en place et à venir permettent de faire face à la problématique du suicide chez les jeunes et qu'il n'est pas opportun d'instaurer un concept de prévention du suicide ad hoc.

M. Fabrice Macquat (PS), vice-président de groupe : Madame la députée Josiane Daepf est satisfaite.

28. Question écrite no 3077

Quelles intentions pour l'hôpital de Moutier ? Pauline Queloz (Indépendante)

Dans son édition du 23 août dernier, le «Journal du Jura» consacre une page entière à l'avenir de l'hôpital de Moutier et nous pouvons lire une prise de position intéressante de M. Anthony Picard, président du conseil d'administration de l'HJB.

Ce dernier déclare qu'il travaillerait volontiers avec l'Hôpital du Jura tout en constatant notamment que «hélas pour lui, son homologue, l'ancien ministre, Philippe Receveur, a été débarqué. Et son successeur, Jacques Gygax, n'est entré en fonction que le 1^{er} juillet dernier».

Il regrette par ailleurs, et je cite M. Picard : «Surtout, j'ai véritablement l'impression que, côté jurassien, on tarde à dire ce qu'on veut faire de cet hôpital. Il y a les belles déclarations et c'est tout. Si les Jurassiens nous faisaient part de leurs intentions, cela nous permettrait de changer en conséquence notre plan d'investissement».

1. Dès lors, le Gouvernement jurassien peut-il simplement nous dire quelles sont ses intentions pour l'hôpital de Moutier et surtout s'il dirige encore le bateau hospitalier jurassien ?
2. Qu'a fait le Gouvernement ces douze derniers mois pour sauvegarder les intérêts de l'hôpital prévôtois ?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme il suit en confirmant la réponse donnée à la question écrite no 3055 sur le même sujet.

Jusqu'à nouvel avis, le site de Moutier de l'Hôpital du Jura bernois SA se trouve sur territoire bernois et son capital-actions est entièrement détenu par le canton de Berne qui se doit donc de tout mettre en œuvre pour garantir sa survie.

Réponse à la question 1 :

L'intégration du site de Moutier au sein de l'Hôpital du Jura (H-JU) a toujours été l'option privilégiée par le Gouvernement jurassien.

Suite à la réunion tripartite du 10 septembre 2018, le Gouvernement jurassien s'engagera dans le groupe de travail paritaire qui aura pour mandat de trouver la meilleure solution pour la population et les deux établissements. La prise en compte ou non des dimensions financières, notamment des immeubles, reste à ce stade réservée. L'objectif du Gouvernement jurassien est de garantir la sécurité sanitaire pour l'ensemble du territoire jurassien et de maintenir autant que cela soit possible des emplois sur le site de Moutier, tout en garantissant un niveau de qualité des prestations élevé.

Réponse à la question 2 :

Entre 2016 et 2017, le Gouvernement jurassien a successivement, et formellement, proposé une planification hospitalière commune, de devenir actionnaire de l'Hôpital du Jura bernois (HJBE SA) et, sur proposition de l'ancien médecin cantonal bernois, répondu favorablement à une entrée au conseil d'administration. Ces propositions devaient précéder une intégration du site prévôtois au sein de l'H-JU. Ces propositions ont toutes été refusées par le Conseil-exécutif bernois.

Depuis le vote du 18 juin 2017, le Gouvernement maintient le cap puisqu'il privilégie toujours l'intégration du site de Moutier au sein de l'H-JU. Par ailleurs, le Gouvernement a toujours soutenu l'H-JU dans sa volonté de collaboration avec le site prévôtois, qui se traduit notamment par l'engagement de médecins jurassiens au sein de l'établissement de Moutier.

Mme Pauline Queloz (Indépendante) : Je ne suis pas satisfaite.

29. Arrêté octroyant un crédit d'engagement à l'Office des sports destiné à assurer le financement d'une subvention à la commune de Porrentruy pour la rénovation de la piscine municipale en plein air

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 30 et 84, lettre g, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu les articles 2, alinéa 5, 18 et 25, alinéa 2, de la loi du 17 novembre 2010 visant à encourager les activités physiques et le sport [RSJU 415.1],

vu l'article 14 de l'ordonnance du 18 décembre 2012 portant exécution de la loi visant à encourager les activités physiques et le sport [RSJU 415.11],

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu la loi du 29 octobre 2008 sur les subventions [RSJU 621],

arrête :

Article premier

Un crédit d'engagement de 480'213 francs est octroyé à l'Office des sports.

Article 2

Il est destiné à assurer le financement d'une subvention cantonale de 20 % à la commune de Porrentruy pour la rénovation de la piscine municipale en plein air.

Article 3

Le Gouvernement statue sur l'octroi de la subvention.

Article 4

Ce montant est imputable aux budgets 2018 et suivants de l'Office des sports, rubrique 530.5620.00.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :	Le secrétaire :
Anne Froidevaux	Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : La piscine municipale en plein air de Porrentruy doit être assainie et modernisée pour répondre aux attentes actuelles de la commune et des utilisateurs. Effectivement, des défaillances d'étanchéité du bassin principal, provoquant des pertes d'eau significatives, doivent être supprimées d'une part et il est nécessaire de la mettre aux normes en vigueur d'autre part.

Le projet de rénovation, dont les coûts sont estimés à 5,67 millions de francs, a été accepté à l'unanimité par le conseil de ville le 22 mars 2018 ainsi que par une large majorité de 84,5 % lors de la votation populaire y relative du 6 mai 2018. De plus, afin que la piscine municipale soit prête pour la saison prochaine, le Gouvernement a délivré à la commune de Porrentruy, le 27 mars 2018, une autorisation de début anticipé des travaux.

La description du projet est largement détaillée sous le point 2 du message et je me permets de m'y référer. Je relèverai toutefois qu'au niveau énergétique, il est prévu de réaliser une sous-station commune avec le projet de rénovation et d'agrandissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs et ceci dans les locaux techniques de cette dernière.

La piscine municipale en plein air de Porrentruy répond au caractère régional par le fait de la participation substantielle aux coûts de fonctionnement et d'amortissement de la part des communes de la couronne de Porrentruy et des autres communes du district. En effet, celle-ci s'élève à hauteur de 40 % d'une part et cette installation sportive est mentionnée dans l'ordonnance du 23 mai 2006 concernant la péréquation financière d'autre part. Ce qui précède est donc conforme à l'article 25, alinéa 2, de la loi du 17 novembre 2010 visant à encourager les activités physiques et le sport et permettant à l'Etat de subventionner l'aménagement d'installations sportives à caractère régional et d'intérêt public. En fonction de l'ampleur du besoin et de la proportion de la population qui bénéficie de l'installation, la subvention peut couvrir entre 15 % et 25 % des frais relatifs à l'aménagement de celle-ci. Dans le cas du projet de rénovation de la piscine municipale en plein air de Porrentruy, il a été retenu un taux de subvention de 20 %. Ce dernier est identique au taux dont ont bénéficié aussi bien le centre de loisirs des Franches-Montagnes que la patinoire régionale de Delémont.

Sur la base des appels d'offres, la réalisation de ce projet de rénovation est estimée à 5'670'000 francs. Après déduction des coûts qui sont liés à des éléments qui n'entrent pas

dans le cadre du calcul de subventionnement, le montant admis à celui-ci s'élève à 2'401'063.40 francs. Dès lors, avec un taux de 20 %, le montant de la subvention cantonale s'élève au maximum à 480'213 francs. Quant à la planification financière des investissements 2017-2021, elle prévoit un montant de 484'000 francs pour cet objet. A ce jour, un premier montant de 100'000 francs est inscrit au budget 2018 et un deuxième de 300'000 francs est prévu dans le projet de budget 2019. Quant au solde de 80'213 francs, il serait à prévoir dans le budget 2020.

Le financement du projet est détaillé sous le point 6 du message et je vous laisse le soin de vous y référer. Je relèverai toutefois ici que l'Etat n'assume aucun risque ou charge en lien avec le fonctionnement de la piscine municipale en plein air de Porrentruy.

Avant de conclure, je tiens à remercier Monsieur le ministre Martial Courtet ainsi que M. Vincent Pilloud, chef de l'Office des sports, pour leur disponibilité. Je remercie également nos secrétaires Jean-Baptiste Maître et Christiane Piéren.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande aussi bien l'entrée en matière que l'acceptation de l'arrêté octroyant un crédit d'engagement à l'Office des sports destiné à assurer le financement d'une subvention à la commune de Porrentruy pour la rénovation de la piscine municipale en plein air.

Profitant de cette tribune, je vous fais part que le groupe PLR acceptera aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

M. Martial Courtet, ministre de la formation, de la culture et des sports : Ce qui est bien, une fois n'est pas coutume... finalement, le passage en commission s'étant très bien passé et le président venant de tout résumer, du coup, mon propos sera très court. Je vais vous faire grâce de l'essentiel du message que je voulais vous faire passer.

Peut-être juste vous redire quelques éléments quand même. C'est vrai qu'on parle ici d'un dossier à caractère régional. Je voudrais aussi souligner le caractère de cet objet qui est d'intérêt, à mon sens, d'intérêt général.

La police municipale... lapsus révélateur (*Rires*)... la piscine municipale en plein air de Porrentruy requiert un équipement multifonctions. Elle permet bien sûr la pratique de l'activité physique mais il y a aussi un aspect touristique dans ce projet qu'il y a lieu de souligner.

Vous dire également que, le 6 mai dernier, la population bruntrutaine a accepté largement ce projet.

Vous dire également que le taux de 20 % n'a pas été discuté plus que cela en commission puisque, et le président y faisait allusion il y a quelques instants, le centre de loisirs des Franches-Montagnes et la patinoire régionale de Delémont ont également eu, dans la même logique, le même taux de subventionnement admis.

Le projet d'arrêté sur lequel vous êtes invités à vous prononcer prévoit l'octroi d'un crédit d'engagement de 480'213 francs. Dans la planification financière des investissements 2017-2021, on avait prévu un montant de 484'000 francs. On est donc complètement dans la fourchette et c'est tout à fait rassurant.

Afin que la rénovation de la piscine puisse s'effectuer rapidement, le Gouvernement a délivré, en mars déjà, à la commune de Porrentruy une autorisation de début anticipé des travaux.

Il ne nous reste plus, aujourd'hui, qu'à vous proposer de faire comme la population de Porrentruy et de soutenir cet excellent projet touristique et sportif. Merci.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 54 députés.

30. Motion no 1221

Ouverture aux Prévôtois des écoles du secondaire II Jâmes Frein (PS)

Un élève en 11^e HarmoS ne se rend pas forcément compte que quitter l'école obligatoire n'est, et de loin, pas quitter l'école au sens plus général. C'est encore plus vrai pour ceux qui se décideront pour une formation à l'École de culture générale à Delémont, à l'École de commerce (Delémont et Porrentruy), à l'École des métiers techniques de Porrentruy, ces trois filières permettant d'obtenir un CFC avec une formation professionnelle entièrement en école, complétée par d'éventuels stages en entreprises. Ce sont donc 3 à 4 ans de formation, voire jusqu'à 5 ans si celle-ci est complétée par une maturité professionnelle, qui seront nécessaires avant d'obtenir le sésame, leur diplôme !

Dans l'optique de l'arrivée de Moutier dans le Jura et en prenant en compte la temporalité des formations, il nous semble judicieux de préparer au mieux cette intégration. Ainsi, nous estimons qu'il faut :

- autoriser les jeunes Prévôtois qui le désirent à intégrer ces écoles dès la rentrée d'août 2019;
- permettre aux écoliers prévôtois qui le désirent de venir faire des stages d'orientation dans celles-ci, au même titre les élèves jurassiens;
- donner accès au service du COSP.

Cette liste n'est pas exhaustive !

Nous demandons en conséquence au Gouvernement de mettre en place ce concept, tout en ne se limitant pas à ces quelques exemples. Le Gouvernant a tout loisir de l'étendre à d'autres écoles, par exemple au lycée et sa filière bilingue ou à toute autre structure, tant que la démarche facilite l'accueil et l'intégration des jeunes Prévôtois.

M. Jâmes Frein (PS) : Mon intervention sera très courte. Un groupe de travail ayant été créé pour aborder cette problématique, j'estime que ma motion est déjà réalisée. Donc, je la retire et je vous souhaite une bonne journée ! (*Rires.*)

(La motion no 1221 est retirée par son auteur.)

31. Motion no 1225

Mise en conformité de la législation jurassienne concernant la gratuité des camps et excursions dans le cadre de l'école obligatoire Pauline Queloz (Indépendante)

Le 7 décembre 2017, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt (TF 2C_206/2016) qui exige que les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire soient mis gratuitement à disposition. En font également partie les frais relatifs aux excursions et aux camps dans la mesure où

la participation de l'élève à ces événements est obligatoire. Ainsi, les excursions et activités extrascolaires doivent être gratuites pour les élèves et, si nécessaire, leurs coûts doivent être pris en charge par les pouvoirs publics. Cela ressort du principe constitutionnel garantissant un enseignement de base suffisant et gratuit (article 19 de la Constitution fédérale).

Selon le Tribunal fédéral, la participation financière aux sorties extrascolaires qui peut être demandée aux parents s'élève au maximum à 80 francs par semaine, ce qui correspond à l'alimentation de leur enfant. Ainsi, une disposition de la loi sur l'école obligatoire du canton de Thurgovie, qui prévoyait la possibilité de prélever une participation financière supérieure à 80 francs auprès des parents pour les coûts de manifestations scolaires obligatoires, a été annulée par le Tribunal fédéral.

La plupart des textes de loi ou des règlements scolaires cantonaux font participer les parents aux frais d'excursion ou de camps. La législation jurassienne ne fait pas exception. La loi sur l'école obligatoire (RSJU 410.11) pose, à son article 8, alinéa 1, le principe de la gratuité de la fréquentation de l'école publique durant la scolarité obligatoire. Pourtant, le même article 8 prévoit, à son alinéa 3, que : «Les moyens d'enseignement sont fournis gratuitement aux élèves. Les communes ou les écoles peuvent percevoir auprès des parents des contributions couvrant une partie des frais de certaines activités ou manifestations». Cet alinéa est de toute évidence contraire à l'article 19 de la Constitution fédérale lorsqu'une contribution de plus de 80 francs est demandée.

Toutefois, contrairement à Fribourg, Genève ou Vaud par exemple, les camps ne sont pas obligatoires dans le Jura. Cela signifie alors que des parents qui n'auraient pas de moyens financiers suffisants pour envoyer leur enfant en camp – de ski notamment – pourraient renoncer à le faire. Ainsi, les élèves issus de familles aisées partiront en camp pendant que les élèves issus de familles défavorisées devront se contenter d'autres activités extrascolaires. Il existe par conséquent une triste inégalité de traitement entre les enfants en fonction de la capacité financière de leurs parents.

Certes, il existe des aides pour les familles dans le besoin (par exemple le fond d'aide Mimosa) mais les familles ne sont souvent pas au courant de ces aides ou alors refusent d'y faire appel en raison de l'aspect dégradant que cela comporte et préfèrent se serrer la ceinture ou, pire, empêchent leur enfant d'aller en camp avec ses copains.

Certains cantons, à l'instar de Fribourg, ont opté pour la solution de mettre l'entier des coûts à la charge des communes. Dans le canton du Jura, une telle solution n'est pas envisageable car elle générerait également une inégalité entre les communes aisées et les communes en difficultés financières. Le risque serait que ces dernières se voient obligées de supprimer les camps pour leurs élèves, le coût des camps étant trop lourd à supporter à elles seules.

Lors de la séance du Parlement du 28 février 2018, le Gouvernement jurassien a indiqué que la jurisprudence précitée ne remettait pas en cause l'organisation des camps. Par ailleurs, le chef du Service de l'enseignement (SEN) a communiqué que, selon lui, les camps de ski ne devraient pas disparaître mais qu'il faudra par contre certainement réduire leur nombre puisque les coûts sont trop importants. Cela n'est pas soutenable. La Suisse est le pays du ski et, pourtant, certaines familles se privent de ce sport parce qu'il est trop coûteux. Il est donc fondamental que l'école puisse continuer à offrir aux élèves cette possibilité historique. Les camps (de ski

ou autres) sont en outre importants pour le lien social qu'ils créent entre les élèves mais aussi entre les élèves et leurs enseignants. La promotion de tous les sports est évidemment favorable à la jeunesse et l'école se doit d'y contribuer. «*Mens sana in corpore sano*» («Un esprit sain dans un corps sain») disait déjà Juvénal il y a deux mille ans.

Il est donc nécessaire de modifier la législation actuelle afin d'éviter une école publique à deux vitesses.

Au vu de ce qui précède, nous demandons que le Gouvernement modifie la législation jurassienne sur l'école obligatoire afin de la rendre conforme à la jurisprudence du Tribunal fédéral et afin de permettre à tous les élèves jurassiens d'être sur un pied d'égalité concernant leur participation aux activités extrascolaires, qu'elles soient obligatoires ou facultatives.

Mme Pauline Queloz (Indépendante) : Je ne vais pas m'attarder sur ma motion puisque, d'une part, tout est dans le texte de l'intervention écrite et que, d'autre part, je sais par avance quel sort lui est réservé. Je ne reviendrai donc que sur certains points qui me paraissent essentiels.

Premièrement, je crois que ma motion n'a pas été bien comprise : je ne demande pas de rendre les camps obligatoires; je ne demande pas que les camps soient obligatoires et il ne s'agit pas de rendre les camps gratuits non plus mais de demander une participation financière des parents à hauteur de 80 francs maximum par enfant et par camp. Ceci parce que, selon le Tribunal fédéral, c'est le montant maximum admissible que les parents doivent déboursier pour envoyer leur enfant skier. Donc, parler de gratuité serait faux. Ce que je demande, c'est que le Canton aide au financement des camps de ski en particulier parce que ce sont ceux-là qui coûtent le plus cher au niveau de la participation que les écoles demandent aux parents. Dans le Jura, après m'être renseignée, je sais que certaines écoles demandent jusqu'à 250 francs de participation par enfant alors que le Tribunal fédéral nous dit que c'est 80 francs le maximum qu'on peut décemment demander à une famille ! Alors, certes, ça ne concerne que les cantons dans lesquels les camps sont obligatoires mais ce n'est pas parce que, dans le canton du Jura, les camps sont facultatifs qu'il est normal de demander plus que ce que le Tribunal fédéral estime comme seuil maximum. A côté de la participation financière des parents pour les camps, les parents doivent encore équiper leur enfant : acheter ou louer des skis, un casque, des vêtements adaptés. Imaginez les familles qui ont 3, 4 ou 5 enfants qui partent en camp la même semaine ! Je vous assure que c'est possible. C'est un trou dans le budget de certains ménages. Il y a des familles jurassiennes auxquelles, à la fin du mois, et vous le savez tous, il manque 20, 50 ou 100 francs ! C'est une réalité.

Dans les cantons où les camps sont facultatifs, comme le Jura, le système est donc : si vous avez les moyens d'aller en camp, vous pouvez y aller; si vous n'avez pas les moyens, vous n'avez qu'à rester à la maison ! C'est ça qui n'est pas satisfaisant et c'est ça qui m'a conduit à déposer cette motion.

Alors, il y a des aides, comme le Fonds Mimosa, et je crois que ce fonds fonctionne bien. Mais dire que ce fonds fonctionne bien, c'est reconnaître que beaucoup de familles ont des difficultés financières puisque beaucoup de familles y font appel. Mais ce qu'on ne peut pas calculer, c'est combien de familles n'y font pas appel par honte, par gêne ou pour une question d'amour-propre. Ou tout simplement parce qu'elles ne sont pas assez pauvres. Parce qu'elles font partie de la classe moyenne qui tire le diable par la queue mais qu'on ne

considère pas comme suffisamment pauvres pour leur octroyer une aide.

Enfin, un argument que je ne pourrai pas entendre à cette tribune, c'est la peur que les camps de ski soient supprimés si l'Etat doit en prendre une partie en charge. Mais non, Mesdames et Messieurs les Députés, les camps ne seront pas supprimés. Parce que, comme l'a dit à juste titre notre collègue Pierre-André Comte lors de la séance de mercredi dernier, ne sommes-nous pas le Législateur ? C'est nous qui décidons ! Si on veut un financement des camps par l'Etat, c'est qu'on veut qu'ils subsistent. Et si on veut qu'ils subsistent, ils subsisteront.

Donc, chers collègues, merci de soutenir cette motion. Merci de soutenir les familles jurassiennes, particulièrement celles qui ont le moins de moyens. Je vous remercie de votre attention.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : Il y a une année, le Tribunal fédéral (TF) rendait cet arrêt qui formule le principe de la gratuité de toutes les ressources nécessaires et directes destinées à atteindre les objectifs de l'enseignement de l'école obligatoire. Le TF a justifié cette décision en se basant sur l'article 19 de la Constitution fédérale qui garantit le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. Il a précisé ces différentes choses dans cet arrêt.

Là aussi, vous me permettez de peut-être aller directement au but afin de gagner du temps et de rebondir sur les propos de la députée.

Vous dire que, dans le canton du Jura, l'organisation des camps de ski est de la responsabilité des différents établissements scolaires, que la participation est recommandée mais – vous l'avez dit, Madame la Députée – qu'elle n'est pas obligatoire et rappeler que les fonds à disposition des parents existent bel et bien, vous l'avez dit. Le Service de l'enseignement a fait une petite enquête et, à ce jour, nous n'avons pas connaissance de situations où un élève n'aurait pas pu participer à un camp de ski pour des raisons financières. Aucun parent n'a jamais contesté devoir verser une quelconque contribution.

A l'instar des autres cantons, où la participation à des camps est facultative, le Service de l'enseignement estime que les montants demandés ne sont pas excessifs et qu'il ne se justifie donc pas de devoir renoncer à l'organisation de ces camps. La motion demande à ce que ni les familles, ni les communes ne supportent ces coûts. De ce fait, c'est à l'Etat de les supporter et je fais peut-être référence à ce que nous avons vécu il y a deux jours dans le débat budgétaire : je crois que ça permet d'amener des réponses à ces perspectives.

Etant donné que la participation à tout type de camp est facultative pour les élèves, le Gouvernement estime donc qu'il n'est pas nécessaire d'adapter la législation sur l'école obligatoire. Il considère également que les dispositions légales actuellement en vigueur permettent à tous les élèves d'être sur un pied d'égalité, ce dans la mesure où, vous l'avez rappelé, ces questions de fonds existent.

J'aimerais juste revenir sur vos propos qui étaient : «Si vous n'avez pas les moyens, vous pouvez rester à la maison !». Je m'inscris en faux par rapport à cela. J'ai, à titre personnel, organisé une dizaine de camps de ski. Cela fait un certain temps maintenant mais, malgré tout, j'ai pu vérifier – on avait recours déjà au fonds Mimosa effectivement – que ça se fait de façon très digne; ça se fait de façon très discrète. Les parents reçoivent la formule directement à la maison; ils

ont la possibilité de s'inscrire. Il n'y a pas de stigmatisation des enfants devant la classe et je crois que, dans ce sens-là, ça marche bien. J'avais constaté véritablement que ces enfants qui provenaient de familles avec des difficultés financières n'avaient pas de tabou à effectuer cette demande dans la mesure où, effectivement, elle n'était pas stigmatisante parce qu'elle ne se passait pas devant la classe pour dire à tel élève «tu dois payer tant» et à tel élève «tu dois payer un autre montant». Je trouve que ça se fait de bonne façon. C'est judicieux et c'est digne. De ce fait, je ne crois pas que nous puissions dire que les familles n'y font pas appel pour des questions de honte et de gêne. Voilà l'expérience que je tenais à vous partager, tout en vous remerciant de votre attention.

Vous l'aurez compris, le Gouvernement n'est pas favorable à cette motion. Merci de votre attention.

M. Vincent Hennin (PCSI) : Notre groupe s'est penché avec un grand intérêt sur le texte de la motion no 1225 de notre collègue Pauline Queloz.

Si les intentions de la motionnaire nous apparaissent louables, après réflexion, nous sommes d'avis que la mise en application mettrait certainement en péril l'organisation d'une partie de ces camps, ce qui serait contraire à la volonté affichée par la motionnaire qui veut, avec raison, sauvegarder et encourager plus particulièrement ces semaines passées en montagne. En effet, il est quasi certain que tant les communes que l'Etat jurassien ne financeront pas de manière assez importante ces camps pour assurer leur pérennité. Il suffit de reprendre les débats de mercredi pour s'en assurer. Il semble donc que la situation actuelle qui permet de demander à chaque élève une contribution au-delà des 80 francs est la seule valable pour faire vivre ces camps.

Certes, nous pouvons y voir une injustice puisque qu'il est fait appel à la capacité financière, posant ainsi problème aux familles à revenus modestes. Mais l'attention apportée par les responsables, comme l'a dit le ministre ici, de l'organisation de ces camps vise à solutionner de manière discrète certains cas afin de permettre à ces élèves d'y participer en trouvant des solutions adaptées. Ceci nous semble le meilleur compromis pour l'heure et en l'état.

A l'unanimité, le groupe PCSI ne soutiendra pas la motion.

M. Rémy Meury (CS-POP) : La demande de la motion n'est pas très très claire, très honnêtement.

Premièrement, il n'est pas envisageable que le Jura n'applique pas l'arrêt du Tribunal fédéral s'il rendait les camps obligatoires et il serait même obligé de les financer. Mais ce n'est pas ce qui est demandé par la motion. Ce qui est demandé par la motion, c'est de rester en l'état, de faire en sorte que chaque commune décide souverainement si elle organise ou pas des camps mais que l'Etat prenne en charge le financement pour qu'on ne dépasse en fait pas ces fameux 80 francs qui ont été décidés par le Tribunal fédéral. Alors, là, on ne va pas simplement aider les personnes qui sont dans la difficulté. On va commencer par aider les communes qui sont riches et qui organisent aujourd'hui ces camps. Il faut se rendre compte de cela et elles continueront à le faire; c'est donc elles qu'on va soutenir et pas tellement les familles. Alors, c'est vrai que moi, d'un point de vue organisationnel, cela me permettrait de mettre fin à une commission qui s'appelle le fonds Mimosa (une commission du SEJ dont on prend le fonctionnement à notre charge) mais je ne crois pas que ce soit vraiment l'idéal.

Il faut aussi se rendre compte d'une chose, c'est qu'on doit aussi accepter que des familles décident de ne pas participer à des camps. Elles ont le droit de le faire sans forcément toujours s'expliquer. Alors, parfois, c'est dû à des raisons financières et je peux vous dire que ce n'est pas toujours simple à expliquer, même s'il n'y a pas de stigmatisation de la part du corps enseignant; mais faire la démarche d'aller vers un enseignant et dire : «Ecoutez, je ne peux pas participer parce qu'on n'a pas d'argent à la maison», ce n'est pas une démarche qui est forcément aisée, pour l'enfant, et pas toujours simple non plus pour les parents.

Dans l'esprit de ce qui est proposé, je pense qu'il serait bien par contre que l'Etat intervienne auprès des communes qui organisent et demande un petit peu à mettre fin à une forme d'inflation. Parce qu'il y a aussi cet aspect-là que l'on constate dans certaines communes : on va toujours un petit peu plus loin, on veut toujours faire un petit peu plus, on veut toujours avoir des camps qui coûtent plus cher. Peut-être leur dire qu'il faudrait réfléchir dès le départ à se limiter un peu pour permettre justement à un maximum d'élèves d'y participer.

Mais si on veut rendre ce que vous demandez dans votre motion obligatoire pour l'ensemble du Canton, intéressant pour l'ensemble du Canton, je ne vois pas d'autre intérêt que de dire qu'on rend ça obligatoire et c'est l'Etat qui paie ou, autrement, on décide déjà qu'il y ait des différences entre des élèves dans le Canton, ce que, personnellement, je n'accepte pas.

Mme Mélanie Brühlhart (PS) : Tout d'abord quelques chiffres pour illustrer mon propos. La communauté du collège de Delémont (qui regroupe 600 élèves de Delémont, Pleigne, Mettembert, Movelier, Ederwiller, Soyhières, Courtételle, Rossemaison, Bourrignon et Develier) octroie chaque année 150 francs par élève pour les activités extrascolaires. Les parents sont sollicités à payer, une fois par 3 ans, 160 francs pour le camp de ski, 80 francs pour le camp «vert» et un montant variable lors de la semaine hors-cadre qui dépend de l'activité choisie.

Vous souhaitez, dans votre développement, que le coût des camps soit à charge non pas des communes mais du Canton. C'est ainsi la seule façon de mettre les enfants sur un pied d'égalité pour que le financement de leur activité ne puisse pas être lié à la richesse de leur commune respective.

Si la motion est acceptée et que les coûts sont transférés au Canton, il y aura et les coûts des communes (dans notre exemple 150 francs par an et par enfant) et la part des parents (en moyenne 50 francs par année pendant 3 ans) qui seront transférés au Canton. Cela fait 200 francs par enfant. Comme il y a 8'000 écoliers jurassiens, cela fait à peu près 1,5 million de charges annuelles supplémentaires.

Nous vous rappelons que vous militez en ce moment pour que les rentrées fiscales du Canton soient drastiquement diminuées. Dès lors, ce sera difficile au Canton d'avancer cette somme. Le déficit du Canton sera creusé et des prestations plutôt supprimées que créées. Dans ce cadre, je ne comprends pas la logique de votre raisonnement.

Si le Canton devient payeur, il devient décideur. A l'heure où on nous annonce que 45 millions doivent être économisés, je ne doute pas un seul instant que le Canton ne soit contraint à mettre un cadre rigoureux au nombre et au choix des camps, ce qui pourrait tout bonnement aboutir à la suppression des camps de ski, en tout cas une diminution de leur nombre, empêchant tous les enfants de découvrir ce sport.

Nous voulons vous rappeler aussi qu'en date du 24 février 2016, notre collègue Fabrice Macquat a proposé à ce Parlement une allocation de rentrée scolaire qui était destinée aux familles au bénéfice des subventions des caisses maladie. Cette motion avait le mérite de ne pas stigmatiser les familles et de donner de manière automatique 100 francs par enfant et par année à ceux qui en ont réellement besoin. En date du 24 février 2016, vous avez voté «non», non à une motion qui aurait coûté 225'000 francs et ciblé les familles de la classe moyenne et vous venez aujourd'hui avec une motion «arrosoir» qui pourra coûter 1 million et demi tout en proposant en parallèle, faut-il le rappeler, de diminuer les rentrées fiscales. En plus, cette proposition que nous avons faite aurait laissé toute liberté aux communes, cette liberté que vous voulez maintenant restreindre.

Quelques éléments encore :

Certaines écoles bénéficient d'un appui financier partiel de leur commune mais mettent différents projets en œuvre pour renflouer la caisse des camps de ski, ce qui permet de garantir que le solde à payer par les parents ne dépasse pas le minimum légal.

Nous sommes aussi ici, dans ce Parlement, plusieurs personnes qui nous investissons ou qui nous sommes investies dans des commissions d'école. M. Spies, M. Ciochi, Mme Valérie Bourquin et moi-même. Nous sommes particulièrement attentifs, au sein des commissions d'école, à ce que les difficultés financières ne soient jamais un facteur de non-participation à une activité parascolaire. Il faut avoir un peu confiance dans les institutions et les professionnels qui savent reconnaître les familles en difficultés, lorsqu'on les côtoie, pour pouvoir les aider de manière très discrète et efficace.

Il est vrai que le Service de l'enseignement pourrait, via les directions, mieux informer des possibilités d'aide financière. La fondation Mimosa, celle à laquelle nous achetons du mimosa au mois de mai, est une des possibilités. Il y a aussi Pro Juventute, à qui nous achetons des timbres, par exemple. Il existe une solidarité avec ces familles et ces enfants, qui doit être saluée et les associations ici remerciées.

Etant donné ce qui précède, le groupe parlementaire socialiste refusera votre motion. Merci de votre attention.

M. Ernest Gerber (PLR) : Le groupe libéral-radical estime que les camps organisés durant la scolarité représentent un apport bénéfique pour les élèves. Cela leur permet de vivre une expérience enrichissante, loin de leur cadre familial, qui les oblige à respecter des règles de vie en société qu'ils ne connaîtraient pas forcément sans cela.

Les dispositions légales actuelles nous semblent adaptées à la situation jurassienne et il nous apparaît donc superflu de les modifier. La participation aux camps n'est, dans les faits, pas obligatoire mais il n'apparaît pas, à notre connaissance, de situations dans lesquelles des élèves auraient été privés d'y participer pour des raisons financières.

Tout au plus pourrions-nous encourager les établissements scolaires qui ne le feraient pas encore à indiquer, sur les feuilles d'inscription, les possibilités d'aides financières à disposition des parents.

Le groupe libéral-radical estime qu'il faut conserver la flexibilité actuelle qui permet aux cercles scolaires de s'organiser sans que les finances cantonales ne soient mises à contribution.

Les prévisions à venir sur le déficit structurel de l'Etat étant ce qu'elles sont, il nous semblerait risqué de modifier la pratique et de voir, à terme, la disparition de ces camps, que personne ne souhaite à priori.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical refusera la motion no 1225. Merci de votre attention.

M. Yves Gigon (Indépendant) : Juste donner peut-être une précision du vécu dans le cadre de mon activité professionnelle. Juste pour répondre peut-être aussi aux arguments du Gouvernement.

On part du principe que la participation aux camps de ski n'est pas une obligation. C'est un droit. C'est un droit mais le Gouvernement veut faire substituer les fonds privés à un devoir finalement du Gouvernement. Ces fonds privés qui font un boulot extraordinaire, que ce soit Pro Juventute, le fonds Mimosa, etc. Il n'y a aucune obligation légale pour ces fonds privés. Qui nous dit que, demain, après-demain, l'année prochaine, ces fonds privés ne diront pas «stop, c'est fini» ? Je pense que c'est la première chose à savoir.

Si on parle d'un droit et que l'Etat, la collectivité publique, ne veut pas y participer, juste une chose et c'est du vécu dans le cadre de mon activité professionnelle : dans le cas d'une demande d'aide sociale, l'ultima ratio, ces personnes sont quand même venues pour demander que leur enfant puisse participer aux camps de ski. On connaît les normes d'aide sociale : refus; «On ne prend pas en charge. Il faut contacter Pro Juventute ou le fonds Mimosa». C'était trop tard et l'enfant n'a pas pu partir.

Au vote, la motion no 1225 est refusée par 45 voix contre 11.

32. Postulat no 387

Education physique et sportive : et si la halle de gymnastique n'était pas le seul cadre à considérer ?
Katia Lehmann (PS)

L'article 49 de l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport mentionne que «l'éducation physique doit comporter au moins trois leçons hebdomadaires aux degrés primaire et secondaire I.»

Plusieurs interventions ont déjà traité du sujet, notamment sous l'angle du manque récurrent de salles pour satisfaire à cette exigence, spécialement dans les localités abritant des établissements scolaires de type secondaire I et II.

Pour les degrés 9, 10 et 11, le Plan d'études romand (PER) mentionne, dans sa rubrique éducation physique et sportive, les objectifs suivants : reconnaître les pratiques sportives favorables à l'amélioration de sa condition physique (échauffement, acrobatie, tenue corporelle, gainage, etc.), consolider ses capacités de coordination et utiliser son corps comme moyen d'expression et de communication (coordination, chorégraphie, etc.), entraîner des techniques et développer des habiletés motrices (agrès, trampoline, natation), adapter son comportement, son rôle et affiner les habiletés spécifiques dans des formes de jeu.

A la lecture de ce plan d'études, il ressort que l'on peut faire une distinction dans ces objectifs entre ceux nécessitant absolument l'utilisation d'une salle de gymnastique pour être exercés et ceux dont l'apprentissage n'est pas nécessairement dépendant d'une pratique en salle.

Les jeux et loisirs des enfants et adolescents se passent de plus en plus rarement à l'extérieur. La nature et la ville regorgent pourtant de terrains de jeux facilement disponibles et sont une source pratiquement inépuisable de découvertes et de possibilités de développer certaines aptitudes tant physiques que créatives.

Nous demandons au Gouvernement d'évaluer les possibilités d'enseigner l'éducation physique et sportive dans un cadre qui ne soit pas uniquement celui de la halle de gymnastique, tout en respectant les objectifs du Plan d'études romand, mais en développant et en utilisant, en complément aux possibilités offertes par les salles de gymnastique traditionnelles, les autres ressources mises à disposition dans la nature et/ou en ville ou dans d'autres locaux adaptés.

Mme Katia Lehmann (PS) : L'école doit évidemment nourrir l'esprit, l'enrichir d'un savoir complet. S'y ajoute un rôle de guide et d'accompagnement dans la promotion de la santé. Dans une société de plus en plus sédentaire, l'éducation physique et sportive joue un rôle phare dans l'accomplissement de cette mission. De même que pour les autres branches au programme scolaire, le contenu des cours est tributaire du cadre imposé par le Plan d'études romand (PER). L'article 43 de l'ordonnance fédérale exige, lui, un minimum de trois périodes hebdomadaires aux degrés primaire et secondaire I, la plupart du temps dispensées en deux périodes cumulées plus une.

La motricité est l'une des clés du développement de l'enfant. Pourtant, on observe que certaines acquisitions motrices tendent à se faire de plus en plus tard. Des compétences amoindries en équilibre et une plus grande difficulté à s'orienter dans l'espace sont par exemple relevées chez les élèves des premiers degrés scolaires.

Les parents réfrènt les activités des enfants par crainte qu'ils ne se blessent, se salissent ou ne se perdent. Ces appréhensions déteignent sur les pratiques scolaires où les questions de responsabilité, sécurité et besoin d'un certain confort prennent une place grandissante et limitent progressivement les possibilités d'activités extérieures. Des expériences motrices variées permettent pourtant de s'aguerrir, de s'épargner bon nombre d'accidents par la suite et, surtout, donnent le goût à ces activités.

Différentes études démontrent que la pratique de l'activité physique permettrait d'améliorer les capacités de concentration, la motivation, le goût pour l'école et de faire baisser l'agressivité, d'où la pertinence d'intégrer plus de mouvements dans les cours.

Ce postulat propose d'étudier la possibilité de planifier systématiquement, pour un laps de temps à déterminer, par exemple un trimestre ou un semestre sur les trois ans d'école secondaire, l'enseignement d'une leçon hebdomadaire hors de la halle de gymnastique. Le contenu des cours d'éducation physique et sportive étant organisé par cycles, l'enseignant pourrait sélectionner le module le plus adapté à une pratique à l'extérieur.

Eduquer à la nature et au mouvement paraît être en parfaite adéquation avec l'évolution sociétale actuelle. Cette interdisciplinarité est porteuse et pourrait voir sa réciprocité dans certaines branches théoriques avec une intégration du mouvement dans l'apprentissage, comme par exemple de réciter son livret en équilibre sur un plan mobile. Elle pourrait aussi s'exprimer sous forme de projets, par exemple de demi-

ournée associant enseignement théorique et activités physiques dans la nature.

Il n'est pas question ici d'un retour en arrière ni d'une pratique approximative de l'éducation physique et sportive. Depuis le dépôt de cette intervention, j'ai entendu plusieurs témoignages d'enseignants disant qu'ils vont déjà dehors régulièrement, et c'est heureux. Le but visé ici est de sensibiliser encore davantage et de motiver dans ce sens. Un enseignement de qualité à l'extérieur devrait passer par des modules de formation de base ou continue pour les enseignants. Une organisation et une coordination particulières entre les différents horaires seraient nécessaires pour permettre un tournus efficace et optimal entre les classes pratiquant à l'extérieur et en salle; un coordinateur de salles qui serait déjà fort apprécié aujourd'hui pourrait parfaitement remplir ce rôle. Une information aux parents des bienfaits de ce type de pratique serait de nature à les intégrer dans cette dynamique. Pour les élèves, suivre régulièrement des cours d'éducation physique à l'extérieur éveillerait un intérêt et stimulerait des compétences pour des activités physiques renouvelables en permanence, en libre accès chaque jour de l'année, gratuites et d'une diversité infinie.

La Haute école pédagogique BEJUNE a la chance d'héberger un centre de compétences pour l'éducation physique et sportive depuis 2015, qui est par ailleurs la seule discipline possédant un tel centre faisant le lien entre les différents niveaux d'enseignement. Ce centre est compétent en matière de formation, de recherche et de coordination. L'enseignement de cette discipline de l'éducation physique est en constante évolution et cette proposition-ci pourrait se greffer aux démarches déjà en cours. Je vous remercie donc de poursuivre le mouvement dans ce sens.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : C'est sans surprise que le Gouvernement répond avec la même ligne qu'à la question écrite no 2938 ainsi qu'au tout récent postulat no 381. C'est-à-dire que si le Gouvernement partage bien sûr une partie des préoccupations mentionnées dans le postulat, et j'y reviendrai à la fin de mon propos, il convient cependant de préciser que plusieurs aspects, notamment d'ordres organisationnel et pédagogique, posent problème.

Pour ce qui concerne les infrastructures, la Confédération demande aux cantons de veiller à ce que les installations et équipements nécessaires soient disponibles.

Dans le canton du Jura, c'est l'article 42 de la loi sur l'école obligatoire (RSJU 410.11) qui évoque cela : les communes sont tenues de mettre à disposition les locaux et installations nécessaires à l'enseignement. Ainsi, s'agissant des écoles primaires, la mise à disposition des locaux et installations est de la responsabilité des communes. Pour ce qui est du niveau secondaire, il s'agit bien sûr des syndicats de communes. Et pour ce qui est du secondaire II, cette responsabilité incombe donc à l'Etat.

S'agissant de l'école obligatoire, l'Etat a essentiellement un rôle de coordinateur et de facilitateur. On l'a vu dans plusieurs dossiers : le dossier des salles de sport à Delémont, le dossier des salles de sport également à Porrentruy et, maintenant, idem à Saignelégier. Donc, à chaque fois, le Canton, par le truchement du Service de l'enseignement et du Département, essaie d'être facilitateur, de se rendre aux séances, même si nous ne sommes pas les responsables de ce genre de dossier, et nous tenons à apporter le plus de réponses possibles dans les groupes de travail.

Le Gouvernement estime qu'il n'est pas opportun, à ce stade, de modifier les dispositions légales et réglementaires actuelles. Le Gouvernement constate que les collectivités publiques mettent à disposition des écoles et des élèves des infrastructures bien équipées qui permettent d'atteindre les objectifs. Dès lors, le fait de dispenser l'enseignement de l'EPS dans d'autres lieux ou dans d'autres locaux n'amènerait pas de bénéfice pédagogique. Vous le disiez vous-même, c'est vrai, beaucoup d'enseignants le pratiquent déjà de cette façon et c'est tout à fait possible à ce stade. Possible de disposer de la salle sur la majorité des périodes de cours de l'année afin d'atteindre les objectifs pédagogiques mais, après, liberté est bien sûr donnée à l'enseignant pour se rendre notamment, comme vous le souhaitez à juste titre, à l'extérieur.

Une mise en œuvre se heurterait inmanquablement à plusieurs difficultés organisationnelles puisqu'on serait dans un ordre plus coercitif.

Tenant compte des récentes décisions prises, cela correspondrait quelque part à une forme de retour en arrière. Le fait de placer des leçons d'EPS dans d'autres locaux que les salles de sport reviendrait en quelque sorte à créer une sorte de système à deux vitesses. Parce que, peut-être, et je pense que ce n'est pas l'objectif de votre postulat, le biais pourrait être que certaines communes, se basant sur vos démarches, utilisent ceci pour justifier le fait de ne surtout plus mettre les installations aux normes. Et ce serait, vous en conviendrez, effectivement vraiment dommage d'en arriver là.

Par rapport à la complexité de cette question, cette complexité nouvelle qui pourrait survenir due à votre postulat, cela pourrait se matérialiser dans la gestion de l'occupation des locaux nécessaires à l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés par le plan d'études mais également concernant l'occupation des vestiaires. En effet, le nombre de vestiaires est directement fixé par le nombre de salles de sport. Dans le cas où plusieurs classes feraient de l'éducation physique et sportive en parallèle, par exemple à l'intérieur et à l'extérieur, le nombre de vestiaires serait clairement insuffisant.

Dans le modèle actuel, il convient de rappeler que les enseignantes et enseignants peuvent à tout moment dispenser ces cours d'EPS à l'extérieur, comme je le disais il y a quelques instants.

Les premières réflexions du Service de l'enseignement au sujet du projet d'autonomisation des directions mettent en évidence la nécessité de mettre en place plusieurs balises visant à garantir une forme d'équité pédagogique pour l'ensemble des élèves jurassiennes et jurassiens, quel que soit leur lieu de scolarisation. Une décision allant dans le sens de votre postulat inciterait probablement certaines collectivités locales à justement ne plus offrir le même équipement, un équipement que j'ai envie de qualifier d'adéquat, et le Gouvernement ne souhaite pas prendre ce risque. Vu la très grande diversité des ressources et des locaux disponibles dans les différents cercles scolaires du Canton, une réflexion allant dans le sens souhaité par le postulat irait à l'encontre de ce principe d'équité.

En conclusion, le Gouvernement entend favoriser l'équité pédagogique sur l'ensemble du territoire jurassien ainsi que le développement et l'épanouissement des élèves par un enseignement de qualité dans des infrastructures adaptées et équipées. Partant, le Gouvernement propose de rejeter ce postulat. Merci de votre attention.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Il nous paraît évident que l'éducation physique doit pouvoir être dispensée en d'autres lieux que dans une halle de gymnastique. Se rendre en forêt, à la piscine, dans une salle de grimpe, à la patinoire, dans un stade d'athlétisme ou encore en d'autres lieux, c'est une évidence. Chaque enseignante et enseignant est en principe formé à enseigner l'éducation physique en utilisant ces multiples possibilités de faire du sport et des activités en lien avec la santé, qui prend de plus en plus de place, et c'est heureux, dans cette discipline.

Mais le fait d'inciter les classes à se rendre en d'autres lieux qu'une halle de gymnastique pour cet enseignement, et selon le texte du postulat, aussi pour d'autres enseignements – d'ailleurs, on pourrait y réfléchir – comme ça se fait dans certaines écoles, cela ne signifie pas pour autant que l'on peut se passer de telles structures. L'idée de faire de l'éducation physique ailleurs que dans une salle de sport, comme le suggère quelque part le postulat socialiste, poursuit surtout l'objectif, à notre sens, de réduire les investissements dans ce domaine. Il y a un intérêt manifeste à avoir des activités sportives en d'autres lieux, nous sommes d'accord avec l'intervenante sur ce point, mais le postulat aurait dû mettre l'accent sur la formation et non sur les installations.

Nous refuserons, en principe majoritairement, votre postulat. Je dis «en principe» parce que, en principe, on devait tous être là. (*Rires.*)

M. Jean Lusa (UDC) : Le postulat no 387 résume en fait ce que le Gouvernement, les cercles scolaires et les commissions d'école s'efforcent de mettre en place depuis plusieurs années. Pour le groupe UDC, le postulat est, excusez-moi du terme, du café froid.

Certains cercles scolaires ont, depuis quelque temps déjà, mis en place des possibilités d'enseigner l'éducation physique dans un cadre autre que celui de la halle de gymnastique traditionnelle. Laissons les cercles scolaires prendre leurs responsabilités et faisons-leur confiance.

C'est pourquoi le groupe UDC refusera le postulat car déjà réalisé ou en phase de réalisation.

Mme Anne Roy-Fridez (PDC), présidente de groupe : Quand bien même notre groupe adhère à la thématique développée par notre collègue Katia Lehmann, nous estimons que cette thématique a déjà été largement, très largement abordée lors du traitement du postulat no 381 de notre collègue Yann Rufer et, dès lors, il nous semble inutile de revenir se positionner sur une question déjà réalisée.

Dans ce contexte, vous l'aurez compris, le groupe PDC ne soutiendra pas ce postulat. Merci de votre attention.

M. Edgar Sauser (PLR) : Je serai bref. (*Rires.*)

Le sujet que je vais évoquer à la tribune n'est pas nouveau. Le député PCSI Bernard Tonnerre, avec son postulat no 315, avait déjà soulevé le fait que la République et Canton du Jura manque de salles de sport afin de répondre aux objectifs du plan d'études romand.

De même, mon collègue Yann Rufer, via le postulat no 381, souhaitait envisager d'équiper de façon partielle ou totale certaines salles existantes afin de pallier au manque de salles de sport dans notre canton.

L'intervention proposée par Mme Lehmann va également dans le même sens. En effet, le but premier de l'éducation physique est d'enrichir le répertoire moteur et d'optimiser les

ressources personnelles de chaque élève. En effet, des activités physiques régulières, organisées dans des situations variées, contribuent favorablement au développement de l'élève et à l'acquisition de connaissances permettant une pratique sportive autonome et responsable.

Je pense que chaque parlementaire est sensible à cette problématique dans un monde où le manque d'activités sportives et physiques conduit inexorablement vers une proportion toujours plus importante de personnes en surpoids, avec les conséquences que cela peut entraîner sur la santé. En octroyant un nombre adéquat d'heures d'éducation physique aux élèves, on diminue ce risque et l'on fait prendre conscience à la jeunesse de l'importance de l'activité physique.

Ainsi, je me souviens d'avoir effectué – et il y a longtemps de cela – des heures de gymnastique en plein air quand les conditions météorologiques le permettaient. Que cela soit une promenade en forêt ou en faisant le parcours Vita. Or, si autant d'interventions sont déposées, c'est que l'on remarque que ces activités se font de plus en plus rarement dans notre Canton.

Comme le mentionne la postulante, il faut se réapproprier les espaces extérieurs et faire découvrir ou redécouvrir aux enfants et aux adolescents des façons simples mais efficaces de pratiquer le sport sans forcément recourir à des barres parallèles ou à des anneaux.

Pour toutes les raisons évoquées, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité le postulat no 387. Je vous remercie de votre attention.

Au vote, le postulat no 387 est refusé par 28 voix contre 25.

33. Question écrite no 3068
Les réfugiés au travail
Jean-Daniel Tschan (PCSI)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

34. Question écrite no 3069
Registre cantonal des habitants : on s'annonce... ou pas ?
Didier Spies (UDC)

La loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, il y a donc dix ans. Cette loi a pour objectif essentiel de permettre le recensement fédéral de la population sur la base des registres.

Au niveau cantonal, on peut toujours lire sur le site internet www.jura.ch, au niveau du registre cantonal des habitants, que :

«Le Gouvernement a profité des synergies engendrées par la loi sur l'harmonisation des registres et par le recensement 2010 pour réaliser un registre cantonal des habitants qui servira de base à la cyberadministration.»

Depuis 2011, ce registre cantonal permettra la mise à jour optimisée des données à caractère personnel dans les services de l'administration sur la base des données des communes et de l'état civil.

Le Service de la population est responsable de la tenue du registre cantonal des habitants.»

A l'heure où il y a une multitude de taxes auxquelles nous sommes toutes et tous soumis, telles que celles de l'eau, de l'électricité, des plaques ou encore celle relative à l'élimination des ordures sans oublier l'impôt communal, cantonal et fédéral, on serait vite tenté de s'y soustraire. Dès lors, un bilan s'impose après une décennie de fonctionnement.

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Un bilan a-t-il été (ou est-il) établi (régulièrement) par le Service de la population suite à la mise en place de cette harmonisation ?
2. Dans le cas où des irrégularités et/ou des inobservances de l'obligation de s'annoncer sont constatées, sont-elles comptabilisées, respectivement sanctionnées ?
3. Si oui, combien de cas ont été signalés, en moyenne, durant les cinq dernières années ?
4. Bien que les travailleuses et les travailleurs frontaliers doivent regagner leur pays de domicile pour y passer la nuit, on peut toutefois comprendre que, parfois, une nuit de temps en temps, et ceci en fonction des impératifs professionnels, peut être passée en Suisse.
 - a) Mais qu'en est-il de celles et ceux qui sont «domiciliés» dans nos communes sans y être annoncés ?
 - b) Des contrôles par la gendarmerie et les autorités locales sont-ils effectués (on se souvient notamment de la chasse aux plaques valaisannes qui avait été organisée) ?
5. Dans le cas où des communes ont connaissance de cas faisant l'objet de la question précédente, le Service de la population prend-il des mesures envers ces communes «complaisantes» ?
6. Est-ce qu'un échange d'informations entre les communes, le Service de la population et les autres services cantonaux, par exemple l'OVJ ou le Service des contributions, existe ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Service de la population est, depuis 2010, en charge de la bonne tenue des données concernant l'ensemble des personnes, suisses et étrangères, établies ou séjournant sur le territoire cantonal. La plate-forme cantonale reçoit quotidiennement les données des communes et le responsable du registre cantonal des habitants contrôle que les mutations reçues sont correctement traitées. L'objectif consiste à disposer d'une base de données unique qui constitue le registre cantonal des habitants.

Cela étant précisé, le Gouvernement apporte les éléments de réponse qui suivent aux questions posées.

Réponse à la question 1 :

La qualité et l'exhaustivité des données communales sont testées trimestriellement par l'Office fédéral de la statistique. De nombreuses règles de contrôle permettent de vérifier l'exactitude des données personnelles de la population. Une analyse des mouvements des habitants du canton du Jura est également établie lors de ce travail de recensement de la population. Les données des citoyens suisses et des personnes étrangères au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement sont également recensées.

Au niveau jurassien, le responsable du registre cantonal des habitants s'assure de recevoir régulièrement les événe-

ments des différentes communes. Les ressources en personnel dédiées au registre cantonal ne permettent pas d'effectuer un contrôle proactif des mutations. Différentes interactions avec d'autres registres autorisent toutefois le Gouvernement à dire que la qualité du registre cantonal des habitants est bonne.

Réponse à la question 2 :

Pour ce qui concerne l'obligation de s'annoncer, celle-ci relève de la compétence de la commune de résidence. Le contrôle qui en découle intervient donc également dans la commune, le Canton assumant un rôle de surveillance et de soutien aux communes.

Le préposé au contrôle de l'habitant de chaque commune est responsable du contrôle des personnes qui sont établies ou qui séjournent sur son territoire. La loi concernant le contrôle des habitants (RSJU 142.11) règle les questions relatives au contrôle de l'établissement et du séjour. Lorsqu'une personne ne s'acquiesce pas de ses obligations, le conseil communal est compétent pour statuer sur l'établissement ou le séjour de la personne. La décision est sujette à opposition et à recours conformément à l'article 56 de la loi sur les communes.

Réponse à la question 3 :

Aucune statistique n'est établie par le Canton à ce sujet dans la mesure où il s'agit d'une compétence communale.

Réponse à la question 4 :

a) Une personne au bénéfice d'une autorisation de travail frontalière a l'obligation de rentrer à son domicile à l'étranger au minimum une fois par semaine. Si, pour éviter de trop longs trajets, la personne frontalière séjourne dans une commune durant la semaine, elle entre dans la catégorie des personnes en résidence secondaire sans résidence principale en Suisse. Ces personnes sont inscrites dans les registres des habitants de leur commune de résidence.

Les communes doivent donc, en fonction des situations rencontrées, procéder à des enquêtes et peuvent recevoir des informations de la part des propriétaires d'immeubles et/ou d'appartements notamment. Le contrôle par les communes est le même pour les frontaliers et les personnes en résidence, qu'elles soient de nationalité suisse ou étrangère.

b) Les mesures de contrôle relèvent de la compétence et de la souveraineté des communes. Des contrôles de police peuvent éventuellement entrer en ligne de compte et la police cantonale et/ou les polices communales de Porrentruy et Delémont peuvent, sur demande des autorités communales, effectuer des contrôles.

Réponse à la question 5 :

De l'avis du Gouvernement, aucune commune jurassienne ne fait preuve de complaisance. Il est dans l'intérêt direct et immédiat des communes d'identifier les personnes qui ne satisfont pas à leur obligation de s'annoncer. Les contacts réguliers du Service de la population avec les communes démontrent l'implication de ces dernières dans l'exercice de leurs tâches de contrôle des habitants.

Réponse à la question 6 :

Les communes et le Service de la population collaborent étroitement pour la tenue de leurs registres respectifs en application de la loi concernant le contrôle des habitants. Quant

aux services de l'administration cantonale, l'article 24 de la loi précitée dispose que, lorsque les administrations publiques ont connaissance de la modification d'une donnée, elles la communiquent au Service de la population; celui-ci en avise la commune de la personne concernée.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis satisfait.

La présidente : Nous en arrivons donc au point 35, les élections au Parlement et, au point 36, les élections au Gouvernement.

35. Elections au Parlement

35.1 Présidence du Parlement

35.2 Première vice-présidence du Parlement

35.3 Deuxième vice-présidence du Parlement

35.4 Deux scrutateurs du Parlement

35.5 Deux scrutateurs suppléants du Parlement

36. Elections au Gouvernement

36.1 Présidence du Gouvernement

36.2 Vice-présidence du Gouvernement

La présidente : Sans plus attendre, je passe la parole aux représentants des groupes parlementaires pour la présentation de leur(s) candidat(s). En premier lieu, le président du groupe parlementaire PLR, Monsieur le député Alain Lachat.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Au nom du groupe libéral-radical, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter notre collègue Gabriel Voirol à la présidence du Parlement jurassien.

Sa biographie a été largement détaillée, il y a une année, lors de son accession à la première vice-présidence. Je me permets tout de même de vous confirmer qu'en plus d'être député-maire de Porrentruy, il est aussi accessoirement pharmacien. Est-ce par sa profession qu'il trouve les bons remèdes pour faire avaler les pilules de crédits d'investissements tels que la patinoire, la piscine ou encore les boulets du château... ?

Homme reconnu par ses citoyens bruntrutains et la population jurassienne par sa casquette et son sourire, Gabriel Voirol, c'est l'expression de la convivialité et du rapport humain.

Son expérience politique en fait de lui un homme respecté dans son entourage, aussi bien de ses amis politiques que de ses adversaires.

La personnalité de Gabriel Voirol ne serait pas pleinement décrite si on n'y ajoutait pas le respect. Il exprime par ailleurs un grand respect des institutions et de leur bon fonctionnement. Il est surtout respectueux de l'autre, de tous les autres, quels que soient leurs opinions ou leur statut social. Un respect humaniste mais responsable et libéral.

La liberté le caractérise aussi. Respectueux des valeurs libérales-radicales, avec cet héritage radical ajolot, il se forge sa propre opinion avec pragmatisme, sans idéologie.

Gabriel Voirol saura mettre pleinement ses nombreuses expériences et sa personnalité au service de notre Parlement, également par les nombreuses représentations qui l'attendent.

Le groupe PLR est fier de le recommander à vos suffrages.

En ce qui concerne le point 35, il reste, pour nous, le poste de scrutateur suppléant. Je vous propose, à sa propre succession, la candidature de David Balmer à ce poste.

Pour conclure le point 35 de notre ordre du jour, le groupe PLR soutiendra, à l'unanimité, tous les candidats selon la liste présentée par le Bureau.

On en vient au point 36 s'agissant de l'élection au Gouvernement.

Selon la rotation annuelle organisée, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Jacques Gerber à la présidence du Gouvernement pour l'année 2019.

Sa biographie a déjà été largement détaillée, il y a une année, lors de son accession à la vice-présidence du Gouvernement mais laissez-moi malgré tout vous brosser un rapide portrait de celui-ci.

Depuis maintenant trois ans au Gouvernement, Jacques Gerber s'est forgé une réputation d'homme travailleur et engagé dans ses dossiers. Son parcours professionnel lui a permis d'acquérir un grand nombre de connaissances et de compétences (management, diplomatie, négociation, communication, esprit d'analyse et de synthèse) ainsi qu'une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration.

Intègre, loyal, rigoureux, Jacques Gerber est une personnalité qui fait confiance aux gens, prône un véritable esprit collégial et privilégie le dialogue pour résoudre les différends. La responsabilité individuelle et l'initiative personnelle sont des valeurs qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Jacques est également un homme pragmatique et ouvert. Ses acquis et son expérience lui permettent de relever les nombreux défis rencontrés au Département de l'économie et de la santé et l'aideront, à n'en pas douter, à relever ceux qui l'attendent en tant que président du Gouvernement.

En plus des caractéristiques décrites ci-dessus, pour ceux qui le connaissent, Jacques est également quelqu'un de jovial qui aime, à certaines occasions, partager un bon verre et un bon moment de golade. (*Rires.*) J'en suis convaincu.

Le groupe PLR vous recommande d'élire Jacques Gerber à la présidence du Gouvernement jurassien pour 2019 et respectera évidemment la concordance.

Avant de conclure, je tiens à adresser, en mon nom personnel et au nom du groupe PLR, nos remerciements les plus sincères à nos présidents 2018.

A Anne Froidevaux, notre présidente du Parlement qui, j'en suis sûr, a eu une année pleine et intense, aussi bien en représentations qu'en décisions. Chère Anne, tu as su diriger nos débats lors des plénums ainsi que le Bureau avec brio et professionnalisme; chacun de nous l'a apprécié à sa juste valeur.

A David Eray pour sa grande disponibilité tout au long de l'année en tant que président du Gouvernement. Cher David, tu as su entretenir une image d'un gouvernement dynamique et tourné vers le futur.

En tant que membre du Bureau, j'ai pu apprécier vos engagements et les conseils pertinents, toujours dirigés pour trouver solutions et consensus pour nos institutions.

Je joins aux remerciements, bien entendu, notre secrétaire pour tout le travail impressionnant abattu durant l'année, à Jean-Baptiste, à Nicole et à Louis-Philippe, tous toujours disponibles avec compétence. Je vous remercie.

Mme Anne Roy-Fridez (PDC), présidente de groupe : En ma qualité de présidente du groupe PDC, il m'appartient de vous faire part des candidatures pour les postes suivants : la première vice-présidence du Parlement, un poste de scrutateur ainsi que la vice-présidence du Gouvernement.

A la vice-présidence du Parlement, le groupe PDC a le plaisir de vous présenter la candidature d'Eric Dobler. Eric est né en 1960, il est marié et père de deux filles adultes. Il réside à Bassecourt, où il a suivi toute sa scolarité obligatoire. Après une maturité scientifique obtenue au Lycée cantonal de Porrentruy, il se rend à Genève où il étudie à l'Ecole de police judiciaire.

Suite à une première expérience professionnelle dans la cité de Calvin, il revient travailler dans sa terre natale en intégrant la Police judiciaire cantonale. Depuis 2000, il est actif en qualité d'expert dans le domaine des assurances. Actuellement, il est responsable des sinistres spéciaux pour la Suisse romande et le Tessin auprès d'une grande assurance.

Son parcours politique débute en 1994. Tout d'abord comme membre du conseil général de Bassecourt, puis conseiller communal pendant trois législatures. Par la suite, il s'engage à nouveau au sien du législatif communal pour quelques années.

Il fait son entrée au sein de notre Parlement en 2006, en qualité de suppléant. Actuellement, il y effectue sa troisième législature en tant que député.

Membre de la CGF dans un premier temps, depuis le début de cette législature, il préside la commission de l'économie. En fait, une présidence qu'il quittera en janvier prochain, comme vous avez déjà pu en prendre connaissance, afin de dégager du temps pour se préparer au mieux à ses futures responsabilités.

En marge de ses activités professionnelles et politiques, Eric milite et s'engage aussi pour un Jura où chacun trouve sa place. C'est donc tout naturellement qu'il place également son énergie et ses compétences auprès d'associations en lien avec des personnes en situation de handicap.

Quand bien même Eric est un enfant du village «des longs cous», il ne fait pas véritablement partie des personnes qui ont la tête qui dépasse. Pour lui, nul besoin d'occuper le devant de la scène afin de briller sous les feux des projecteurs. À la fois réservé mais d'un tempérament décidé, il privilégie l'étude des dossiers qui permettra de dégager les meilleures solutions.

De par son expérience tant professionnelle, politique ou encore associative, Eric, vous en conviendrez tout comme moi, bénéficie d'un solide bagage. En fait une assurance qualité, dont il pourra, à n'en pas douter, tirer profit dans le cadre de ses nouvelles responsabilités.

Chers collègues, voilà autant de raisons pour lui accorder sans retenue votre confiance et votre soutien.

S'agissant du poste de scrutateur, nous avons le plaisir de vous inviter à reconduire notre collègue franc-montagnard Bernard Varin à cette fonction. Quand bien même nous bénéficions du vote électronique, nous avons déjà pu constater qu'il était important de pouvoir s'appuyer sur des personnes compétentes en cas de problèmes techniques. Ce qui malheureusement, semble bien s'intensifier ! De plus, les scrutateurs demeurent incontournables en cas d'élection. D'ores et déjà, merci à eux pour tout le travail effectué cet après-midi. Bernard Varin est député depuis 2010. Il accepte de mettre

son expérience et sa rigueur à cette noble tâche. Nous le recommandons à vos suffrages.

En ce qui concerne la vice-présidence du Gouvernement, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur le ministre Martial Courtet. Agé de 42 ans, Martial Courtet est marié à Maëlle et père de trois filles.

En 1996, il décroche sa maturité au Lycée cantonal de Porrentruy. Par la suite, il fréquente les universités de Berne et Neuchâtel. Il obtient en 1999 une demi-licence en lettres ainsi qu'un certificat d'aptitude pédagogique. En 2014, il enrichit sa formation par un master en sciences de l'environnement, obtenu à l'université de Neuchâtel.

Au début de son activité professionnelle, Martial Courtet enseigne, en qualité de maître secondaire, au sein de différentes écoles privées puis publiques.

A la fois touche-à-tout et doté d'une âme d'entrepreneur, il se lance en parallèle dans le brassage de bières artisanales, ce qui devient pour lui une véritable passion. De cette passion, il fonde avec son frère une brasserie artisanale qui devient rapidement une PME qui obtient de nombreuses distinctions.

Son métier et sa passion le conduisent sur des terres lointaines. Il parcourt de nombreux pays du monde entier. Au passage, il participe à des chantiers humanitaires, met à profit ses compétences pédagogiques et de brasseur.

De retour, il reprend son métier d'enseignant et ne tarde pas à s'engager dans le milieu sportif, plus spécifiquement le basket, au sein du BCB où il assume la présidence pendant deux ans et il s'engage en politique.

Tout d'abord conseiller de ville à Porrentruy, il entre au sein de notre Parlement en 2010 où il préside la commission des affaires extérieures. Il intègre diverses structures du PDC, que ce soit au niveau communal ou cantonal, jusqu'à assumer la présidence du Parti démocrate-chrétien cantonal.

Conséquences d'un déménagement au sein de la capitale jurassienne, il quitte conseil de ville et Parlement en 2013. Qu'à cela ne tienne, cet amateur de boxe n'hésite pas longtemps à monter sur le ring de la politique delémontaine.

Lors des dernières élections cantonales, il est élu au sein du Gouvernement jurassien où il reprend le Département de la formation de la culture et des sports.

Personne engagée, doté d'un vif esprit d'analyse, Martial Courtet endosse les responsabilités de ministre sans compter son énergie et son temps. Volontaire et motivé, il tient à aller au bout des choses qu'il entreprend. Ce n'est pas le travail qui va lui manquer si l'on considère les enjeux posés ces derniers jours pour les années à venir. D'avance, merci de lui accorder votre soutien.

Je ne saurais terminer mon propos sans adresser de chaleureux remerciements à notre présidente sortante, en mon nom personnel et en celui du groupe PDC.

Nous savons que son élection et sa prise de fonction se sont faites dans un contexte inédit. Cela dit, celle qui a été «la première» dans d'autres domaines, soit plus jeune présidente du conseil de ville de Delémont en 2013, et aussi première femme juge au sein du jury du Marché-Concours (*Rires.*), Anne a eu l'occasion de démontrer qu'elle possédait tous les atouts pour assumer, à la satisfaction générale, le mandat de présidente du Parlement qui lui a été confié il y a une année. Donc, merci, Madame la Présidente, pour la qualité de votre engagement à toutes occasions. Merci, chère Anne, pour le

travail accompli et surtout bonne route pour d'autres premières qui ne devraient pas tarder à se présenter.

J'adresse également de vifs remerciements à Monsieur le ministre David Courtet... David Eray pardon (*Rires.*), lui qui s'est investi sans compter durant cette année présidentielle, ce qui n'a probablement pas contribué à raccourcir sa période de convalescence. Le temps est enfin venu pour lui de lever le pied en toute quiétude avec la satisfaction du devoir accompli.

Je termine mon propos en vous annonçant que notre groupe soutiendra les différentes candidatures proposées. Merci de votre attention.

M. Fabrice Macquat (PS), vice-président de groupe : En préambule, je tiens, au nom du groupe parlementaire socialiste, à remercier notre présidente sortante, Anne Froidevaux, pour la qualité de sa gestion des débats durant cette année présidentielle et pour sa disponibilité envers la population jurassienne durant les manifestations auxquelles elle a participé. Chère Anne, tu seras certainement ravie de retrouver un peu plus de temps pour toi l'année prochaine.

Au président du Gouvernement, j'adresse nos remerciements pour son mandat à la tête de l'Exécutif cantonal. Vous avez aussi dû vous démultiplier pour participer à de nombreux rendez-vous avec nos compatriotes et vous en aurez retiré certainement mille enseignements sur l'attente des Jura-siens. Merci pour votre engagement au service de notre République.

J'en arrive à la présentation de mes deux camarades et je me permets dès lors un peu plus de légèreté dans mes propos.

Pour la deuxième vice-présidence, le groupe parlementaire socialiste vous propose la candidature de Katia Lehmann.

Il ne fait nul doute, à nos yeux, que Katia saura travailler en bonne intelligence avec notre futur président. Comme Gabriel Voirol, Katia est indépendante, ce qui plaira à coup sûr au libéral-radical qu'il est, et, comme lui toujours, elle est active dans le domaine de la santé. En effet, après avoir obtenu une maturité au Lycée cantonal de Porrentruy, Katia a suivi une formation d'ostéopathe dans la région lausannoise avant d'ouvrir, en 2000, son propre cabinet à Porrentruy.

Katia saura également travailler avec notre futur vice-président. Car si elle est aujourd'hui maman de deux enfants et mariée à David à Villars-sur-Fontenais, elle a grandi dans la région de Haute-Ajoie et plus précisément à Rocourt. Une terre démocrate-chrétienne s'il en est. Si vous veniez à la porter à la deuxième vice-présidence ce jour et, dans deux ans, à la présidence du Parlement, elle deviendrait d'ailleurs la première fille d'un ancien président du Parlement à occuper à son tour une telle fonction. En effet, son papa Charles, député dans les rangs PDC, a présidé notre hémicycle en 1999.

Heureusement pour le Parti socialiste, en se rapprochant de Fontenais, Katia a rejoint une terre un tant soit peu plus perméable aux idéaux socialistes (*Rires.*) et c'est ainsi qu'elle s'est présentée et a été élue en 2012 à la commission d'école du village. Commission qu'elle préside depuis cette année.

Chers collègues, vous serez d'accord avec moi qu'en la côtoyant depuis trois ans, Katia ne manque pas de classe. Nous la savons assez susceptible quant aux compliments camouflés qu'on peut lui faire. De ce point de vue, elle se met trop souvent dans les pas du moralisme castrateur de ses

congénères socialistes. Oserais-je seulement déroger à telle restriction ? Je prends des risques, certes, mais, avec les encouragements de mon camarade Pierre-André Comte, je franchis le Rubicon. Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, je ne suis pas de ceux qui, comme Raymond Barre à l'époque, s'y arrêtaient pour y pêcher. Alors, j'en reviens à l'héroïne du jour : cheveux noirs virevoltant dans la tempête du jour, intelligence et esprit vif perceptible dans son regard bienveillant et sagacité sans égale, Katia est à la fois femme fatale et promise à canonisation s'il se faisait que Dieu fût socialiste. (*Rires.*) Votez pour elle, vous ne le regretterez pas !

Élue au Parlement jurassien en 2015 en tant que députée, Katia a tout d'abord siégé à la commission de la justice en tant que remplaçante et désormais à la commission de gestion et des finances toujours en tant que remplaçante. Elle occupe également, depuis février de cette année, la fonction de vice-présidente du Parti socialiste jurassien.

Katia est quelqu'un sur qui on peut s'appuyer et avec qui il fait bon travailler. Nul doute qu'elle saura intégrer le Bureau du Parlement jurassien en y apportant son point de vue constructif. Nous vous remercions d'accorder votre soutien à notre candidate.

Enfin, compte tenu de notre système de vote électronique parfois peu fiable, la fonction de scrutateur n'est pas à négliger. Quel parlement au monde peut-il se glorifier de disposer d'un scrutateur aussi doué que Nicolas Maître ? Personne, Mesdames et Messieurs, vous n'en trouverez aucun. Le charme de Clooney, la démarche de Sean Connery, une capacité mathématique qui stupéfie les foules, la dent postale dure et sans la moindre carie, Nicolas Maître est évidemment la personne idoine pour cette responsabilité et il y fonctionnera avec l'efficacité, la diligence et la grâce d'un Donald Trump retirant ses troupes de Syrie. Égérie des femmes socialistes et de l'UDC, Nicolas Maître est un séducteur né, qui saura séduire les additions de voix qui lui seront proposées. Cet homme, plus proche du philosophe que du monteur en chauffage, possède toutes les qualités nécessaires et, plus que cela, celles qui le placent sur le piédestal de la perfection masculine.

Aussi, le groupe socialiste vous propose de reconduire Nicolas Maître dans la fonction qu'il exerce avec tant de talent aujourd'hui. Nul doute qu'il saura compter les voix aussi bien que les bulletins de versement au guichet de La Poste et transporter les urnes avec le même souci que le courrier postal.

Par rapport aux élections mouvementées de l'année dernière, nous souhaitons des élections plus sereines et soutiendrons donc l'ensemble des candidatures des autres partis et nous vous invitons à en faire de même.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous souhaiter, à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, de très belles Fêtes de Noël et une année 2019 remplie de satisfactions. Merci.

M. Claude Gerber (UDC), vice-président de groupe (*en béquilles*) : Vous m'excuserez de mon installation. Je préfère venir à la tribune que de vous parler de dos.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom de l'UDC, Brigitte Favre, présidente du groupe, au poste de scrutatrice suppléante. Poste ô combien important puisqu'il ne fonctionne qu'une fois l'an, uniquement lors des élections de fin d'année.

Brigitte vit en couple, a eu le plaisir d'agrandir sa famille avec un petit garçon qui se nomme Maël et qui aura deux ans au mois de février. Elle est exploitante d'un domaine bio à La Neuvevie à Saignelégier, avec une production d'élevage chevalin et de vaches maigres.

Nous vous la recommandons à cette tâche afin de la reconduire à cette fonction.

Le groupe UDC, unanime, respectera et soutiendra toutes les candidatures aux fonctions respectives.

Je profite de mon passage à cette tribune pour, en mon nom personnel, féliciter notre présidente sortante, Anne Froidevaux, d'avoir mené nos débats avec clarté, respect et discipline et pour ses prestations lors des représentations hors du Canton. Mes remerciements aussi à Jean-Baptiste et à l'équipe du Secrétariat du Parlement pour leur disponibilité, leur rapidité et leur gentillesse à chaque fois que nous les sollicitons. Je souhaite en particulier à notre secrétaire Nicole un prompt rétablissement ainsi qu'à vous tous de belles Fêtes de fin d'année. Je vous remercie de votre attention.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), présidente de groupe : Nous voilà arrivés au terme de cette année parlementaire avec cette session qui a eu des débats passionnés, parfois musclés. Ils ont conduit ce Parlement à prendre des décisions quelque peu conservatrices, peu encline aux nouvelles technologies. Mais ainsi va la démocratie.

Cette année, pas de candidat PCSI à ces élections. Mes propos seront donc brefs.

Je voudrais, au nom du groupe PCSI, adresser plusieurs remerciements. Tout d'abord à vous, Madame la Présidente. Nous avons vu de suite, chère Anne, que vous tenez très bien les rênes, les guides. L'allure que vous avez imposée lors des séances du Bureau ou des plénums était élevée. Vous êtes à l'aise au pas, au trot et ne craignez pas le galop. Vous dire que nous avons eu du plaisir à faire partie de cet attelage. Je suis certaine qu'après cette année bien remplie et riche en événements, vous piaffez d'impatience pour prendre un peu de repos et avoir plus de temps à consacrer à votre passion. Pour ce fort engagement, sans faille, nous vous adressons un sincère merci.

Au président du Gouvernement. Je vous avais dit, lors de sa présentation l'année dernière, qu'il était très bon cycliste. (*Rires.*) Je ne sais pas s'il a voulu me contredire – il a l'habitude – mais une mauvaise maîtrise de son deux-roues l'a obligé à chausser une grosse botte. Si cette dernière l'a ralenti dans ses déplacements, ça n'a pas du tout été le cas pour son travail. Il a géré et a assumé toutes les représentations et tenu ses engagements pour porter haut les couleurs de notre Canton. Parfois au détriment de sa santé. Pour cette générosité, Monsieur le Ministre, cher David, un grand merci.

Un grand merci également au Secrétariat du Parlement, à Jean-Baptiste et Nicole, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement. Merci aussi à notre huissier, Louis-Philippe, au personnel de la Chancellerie pour leur aide, à la presse, à tout ce petit monde qui gravite autour du Parlement. Leur travail est précieux pour notre fonctionnement.

Pour l'élection proprement dite, vous dire que le groupe PCSI soutiendra l'ensemble des candidats officiels des partis. Comme il ne devrait pas y avoir de surprise, d'ores et déjà, nous les félicitons pour leur élection.

Je ne voudrais pas clore mon propos sans vous souhaiter, à toutes et à tous, un très doux Noël et une année 2019 pleine

de belle énergie. Qu'elle vous apporte bonheur, santé, joie, passion, amour, paix et tant d'autres choses. A tous de très belles Fêtes !

La présidente : J'ouvre à présent la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close. Nous allons pouvoir passer aux votes et j'invite les scrutateurs et les scrutateurs suppléants à venir à la tribune. Monsieur le député David Balmer étant absent, je vous propose de nommer, en tant que scrutateur extraordinaire, le député Stéphane Brosy, plus jeune député PLR. (*Rires.*) Y a-t-il des oppositions ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc procéder à la distribution des bulletins. Je prie tous les députés de rester à leur place afin de pouvoir les obtenir et de rester également à leur place jusqu'à la fin de la récolte des bulletins.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement des bulletins de vote.)

La présidente : Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre vos places. Je vais annoncer les résultats des élections au Parlement, soit le point 35.

35. Elections au Parlement

35.1 Présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	4
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Gabriel Voirol (PLR) est élu par 48 voix; 6 voix éparses. (*Applaudissements.*)

35.2 Première vice-présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins nuls :	1
Bulletins blancs :	6
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Eric Dobler (PDC) est élu par 47 voix; 4 voix éparses (*Applaudissements.*)

35.3 Deuxième vice-présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	10
Bulletins valables :	48
Majorité absolue :	25

Katia Lehmann (PS) est élue par 42 voix; 6 voix éparses. (*Applaudissements.*)

35.4 Deux scrutateurs du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletin blanc :	6
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Sont élus : Bernard Varin (PDC), par 45 voix, et Nicolas Maître (PS) par 39 voix; 6 voix éparses. (*Applaudissements.*)

35.5 Deux scrutateurs suppléants du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	8
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

Sont élus : David Balmer (PLR), par 40 voix, et Brigitte Favre (UDC) par 45 voix. (*Applaudissements.*)

La présidente : J'ai maintenant le plaisir de passer la parole au président élu du Parlement, Monsieur le député Gabriel Voirol.

M. Gabriel Voirol (PLR), président du Parlement élu : Madame la Présidente du Parlement jurassien, Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chers invités, je vous remercie très sincèrement et très chaleureusement pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence de notre Parlement cantonal. Je dois avouer qu'il s'agit toujours d'un exercice qui suscite une certaine appréhension, une appréhension quelque peu agrandie de par les différentes situations vécues lors des précédentes élections.

Lorsqu'il y a un peu plus de deux ans, j'ai accepté de me mettre à disposition de mon groupe politique pour entrer dans le processus qui doit mener à la présidence du Parlement, j'avais l'impression que ce jour était très lointain. Un constat répétitif s'impose néanmoins : même si beaucoup d'événements jalonnent les mois qui passent, le moment du rendez-vous, rangé dans un coin de son esprit pour éviter tout stress, se rappelle à vous brutalement et vous donne l'impression que tout avance bien trop vite.

J'ai pour habitude, parfois un peu osée, de ne pas trop regarder derrière moi ou de copier ce qui a déjà été fait par le passé et parfois aussi d'agir sans chercher à respecter un protocole établi ou à appliquer le thème d'une chanson chère à Michel Sardou.

Dans la situation présente et fort des événements encore présents dans les esprits, je me suis dit que je devrais me résoudre à être un petit peu plus protocolaire. C'est la raison pour laquelle, lors de la séance du Parlement de juin, j'ai profité de quelques instants de « détente » pour essayer de parcourir les interventions de mes prédécesseurs, ceci afin de m'imprégner des différents styles d'interventions qu'il convient de choisir pour l'occasion. Cette escapade de recherche n'a pas manqué de susciter le sourire de notre présidente qui

trouvait que c'était peut-être un tout petit peu tôt pour se préoccuper de ce rendez-vous. Sa sage réflexion a eu raison de moi et je me suis dès lors rangé à mes bonnes vieilles habitudes, à savoir de partager avec vous ce que, en préparant mon intervention, mon esprit laissait remonter à la surface ou le traversait, en faisant toujours parfois fi de certains aspects strictement protocolaires.

En tout premier, je tiens à relever le grand honneur que j'aurai à représenter notre Canton lors des différents événements qui marqueront l'année 2019. Une année très particulière puisqu'il s'agira en tout premier lieu de marquer et de fêter un anniversaire attendu, un moment où les souvenirs et les émotions vont s'entremêler, celui du 40^e anniversaire de notre entrée en souveraineté. Des souvenirs et moments d'émotions vont nous envahir et créer des moments de fierté d'avoir pu, d'avoir su, d'avoir vécu, d'avoir réussi à créer ce canton, notre Canton, le plus jeune des cantons suisses mais qui a su faire rapidement preuve de grande maturité tout en mettant en exergue son identité, une identité faite de valeurs humaines, faite de fortes convictions, faite d'espoir en l'avenir, faite d'ouverture et de partage, autant de valeurs qui font la force et la fierté de toutes les Jurassiennes et de tous les Jurassiens.

L'entrée en souveraineté de notre Canton, je l'ai vécue sur les bancs d'école du Lycée cantonal à Porrentruy, me préparant à suivre des études de pharmacien à Lausanne. La période universitaire qui s'en est directement suivie a été marquée par mes très nombreux retours au pays, désireux de retrouver, de respirer le Jura, et ce à chaque occasion qui se présentait, même pour un seul et unique jour de congé en plein milieu de semaine. Certains diront un certain mal du pays, un besoin de retrouver cette terre malgré les regards fréquemment interrogatifs des autres étudiants romands de ma volée, qui ne voyaient dans le mot Jura que le bout du canton de Vaud, voire une partie de Neuchâtel dans le meilleur des cas. Il a fallu que je les emmène chez nous, dans notre merveilleux canton, pour qu'ils découvrent la beauté de notre pays, la gentillesse de ses habitants et la raison de la détermination à faire valoir notre identité. Une identité qui fait partie de notre ADN, ce que n'ont d'ailleurs pas manqué de me faire remarquer mes camarades d'étude lorsque nous abordions la génétique.

Ce besoin de vivre et de respirer le Jura a guidé mes choix au moment de décider de mon avenir professionnel. J'ai eu la chance d'avoir reçu et accueilli plusieurs propositions (heureusement pas malhonnêtes) de la part de mes professeurs qui m'ont offert des places, parfois enviées, pour réaliser un doctorat dans leurs domaines respectifs. Je les ai toutes déclinées au profit d'un retour aux sources, dans mon pays, pour essayer de redonner un peu de ce que j'avais reçu. Aussi pour leur expliquer que le Jura a un avenir, un bel avenir, un avenir ouvert sur les autres, ouvert sur le monde. Non pas un monde perdu mais un royaume où la qualité de vie est au-dessus de tout, où l'amitié a un sens et qui offre des perspectives à tous ceux qui veulent les saisir.

Mon retour dans le Jura a été également marqué par ma volonté de m'engager dans un petit club inconnu à l'époque, le BC Boncourt, petit club mais qui voyait grand. Lorsque j'ai quitté Lausanne, j'ai donné rendez-vous à mes partenaires sportifs basketteurs, en leur disant : un jour, vous entendrez parler d'un club, vous entendrez parler du Jura, vous entendrez parler d'un canton, le canton du Jura, et vous découvrirez ou comprendrez ce qui fait la force de cette région et de ses habitants.

Vous l'aurez sans doute compris, je vis et respire pour ma région, pour mon coin de pays et c'est avec cet engagement que je représenterai les valeurs jurassiennes tout au long de l'année à venir, dans un mandat qui s'annonce riche en échanges, en partage et, je pense, en découvertes.

Certains pourraient craindre que mon engagement communal comme maire de Porrentruy porte ombrage à l'intérêt général cantonal. Ceux qui me connaissent le savent bien, j'ai toujours mis l'intérêt général au-dessus de tout et saurai défendre avec force et vigueur les intérêts de toutes les régions, de toutes les communes, quelles que soient leurs dimensions, leur couleur politique ou leur localisation. Franc-Montagnard d'origine et de naissance, Ajoulot d'adoption et Valdais de développement professionnel et familial, j'aime toutes les composantes de notre Canton. Ce qui est bon pour une région est bon pour l'ensemble des communes. J'espère que l'année 2019 sera marquée par l'avancement du dossier d'accueil de Moutier. Cette ville qui a su faire vibrer nos cœurs le 18 juin 2017, la veille de mon 56^e anniversaire, anniversaire que j'ai donc directement pu débiter sur ce lieu de liesse, sur cette terre qui est jurassienne. Cette ville qui attend avec impatience son intégration, cette ville qui est l'une des composantes de notre unité. Ce lien avec Moutier, la ville de Porrentruy l'a mis en valeur avec le même enthousiasme que nous le faisons ensemble au niveau cantonal. Une perspective d'intégration que je souhaite rapide, intense et riche en développements futurs.

J'aurais encore beaucoup à partager sur ma passion du Jura et mes espoirs pour l'avenir mais, vous le savez, les interventions les plus courtes sont souvent les plus appréciées. Je vais donc réserver mes anecdotes et messages plus légers pour la partie récréative de ce soir mais je tiens ici à féliciter en tout premier lieu notre présidente Anne Froidevaux qui, du haut de son perchoir ou de ses hauts talons, a toujours su prendre la hauteur idéale pour guider nos débats et mettre en valeur notre institution. Elle a su relever des défis que peu d'entre nous auraient pu accomplir, dans le seul souci de servir, de se mettre à disposition de son canton et de ses institutions. A peine entrée en fonction dans son nouveau défi professionnel qu'elle a dû déjà solliciter des libertés auprès de son employeur pour représenter notre Parlement. En tant que premier vice-président, j'ai eu le privilège de côtoyer une personnalité généreuse, toujours disponible et dans un constant souci du bien public en ayant le regard dirigé vers l'avenir. Chère présidente, chère Anne, j'ai beaucoup appris de cette année partagée à tes côtés mais, pour certains détails, je vous donne rendez-vous ce soir. (*Rires.*)

J'aimerais dire tout le plaisir que j'aurai à partager l'aventure 2019 aux côtés d'une fière équipe composée d'Eric Dobler et de Katia Lehmann. Félicitations à tous deux pour vos élections. Je sais que je pourrai compter sur eux pour répondre présent lorsque mon agenda aura tendance à déborder. Eric Dobler est un député dont la sagesse et la sérénité seront des atouts. J'ai eu le privilège de vivre des très bons moments de partage avec lui au gré des événements de cette année. Si je ne crains pas l'avenir que nous réserve 2019, c'est grâce au premier vice-président à aussi à notre deuxième vice-présidente, Katia, qui illuminera nos rencontres et débats. Je me réjouis de partager l'année 2019 à vos côtés.

Des remerciements et de la reconnaissance pour le président sortant, Monsieur le ministre David Eray. De la reconnaissance pour les excellents moments vécus tout au long de cette année 2018. Il peut être très fier car il a honoré notre Canton par ses engagements et par sa volonté de défendre

les projets d'avenir de notre Canton. Son action gouvernementale n'a pas entamé sa détermination à rester lui-même, c'est-à-dire un défenseur de la mobilité douce – c'est parfois dangereux – un amoureux des bons mots et aussi un amoureux de ses Franches-Montagnes. Cette année a été riche pour toi et pour nous. Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Ministre, merci David.

J'aimerais adresser une reconnaissance particulière à mon groupe qui m'a fait confiance, une confiance réitérée jusqu'à cette présidence. Je souhaite que vous soyez, au terme de mon mandat, fiers de votre choix et je vous suis redevable de ce privilège que vous m'avez accordé. Je m'efforcerai de me montrer digne de cet honneur. Merci les amis.

Des remerciements que j'adresse également à notre secrétaire du Parlement, Jean-Baptiste, ainsi qu'à ses collègues du Secrétariat du Parlement, Nadine, Louis-Philippe ainsi qu'à notre chancelière Gladys. Merci Jean-Baptiste pour l'appui constant que tu apportes à notre institution et à ses représentants. D'une efficacité remarquable, tu es toujours à l'écoute des besoins, soucieux d'apporter ton aide, et tes suggestions sont toujours des plus pertinentes. C'est un privilège de pouvoir compter sur quelqu'un comme toi. Je me réjouis d'être assis à tes côtés l'an prochain, pour toutes ces qualités mais aussi pour faire redémarrer l'informatique quand le système va se planter. (*Rires.*)

Des remerciements aussi à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de l'Etat qui œuvrent journalièrement au bien de notre Canton, du service public et au bon fonctionnement de notre Canton, ceci pour le bien de nos concitoyennes et concitoyens.

Enfin, et c'est le plus important, à ma famille qui a toujours accepté mes choix. Des choix sans doute parfois égoïstes, parfois difficiles ou pénibles malgré les tentatives d'allègement de mes agendas. Se savoir soutenu, pouvoir partir chaque matin le cœur léger m'ont permis de vivre des moments incroyables au service des autres, au service des collectivités. Sans cet appui, je n'aurais jamais pu assurer mes engagements. Merci et gros bisous à vous.

Je profite encore de la parole qui m'est accordée pour vous adresser de joyeuses Fêtes de Noël et de fin d'année, pour vous, votre famille, votre entourage, vos amis. Je formule d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour la Nouvelle année, que celle-ci vous apporte joie, bonheur et surtout, c'est important, santé. Des vœux auxquels j'y associe bien évidemment toutes les Jurassiennes et tous les Jurassiens

Je vous remercie pour votre attention et me réjouis de vous retrouver tout à l'heure à Porrentruy pour passer de bons moments en votre compagnie. Vive le Jura ! (*Applaudissements.*)

La présidente : Merci, Monsieur le Président, pour vos paroles et je vous souhaite autant de satisfactions dans votre fonction que j'en ai eues également.

Nous pouvons passer aux élections au Gouvernement.

36. Elections au Gouvernement

36.1 Présidence du Gouvernement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Jacques Gerber (PLR) est élu par 48 voix; 3 voix éparses. (*Applaudissements.*)

36.2 Vice-présidence du Gouvernement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	11
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

Martial Courtet (PDC) est élu par 46 voix; 1 voix éparses. (*Applaudissements.*)

La présidente : J'ai le plaisir de passer la parole au président du Gouvernement 2019.

M. Jacques Gerber, président du Gouvernement élu : Madame la Présidente du Parlement, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs, mes premiers mots, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, sont pour vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la présidence du Gouvernement jurassien.

C'est avec beaucoup de fierté mais surtout énormément de respect que j'accède à cette fonction. Je mesure toute la responsabilité et l'engagement qu'entraîne cette accession et je m'attèlerai, durant toute l'année 2019, à l'honorer avec toute l'humilité et toute l'attention qui lui sont dues et dont je mesure l'importance.

Si je suis ici aujourd'hui, c'est grâce à un certain nombre de personnes que j'aimerais spécifiquement remercier.

Tout d'abord ma famille : mes parents en particulier qui ont tout investi dans la formation de leurs cinq enfants. Une volonté et un engagement qui nous ont permis, qui nous permettent encore aujourd'hui d'avoir la liberté de choisir ce que nous voulons faire, la liberté de choisir ce que nous voulons être. Quelle belle réponse, Mesdames et Messieurs les Députés, à la citation de Khalil Gibran : «La vie sans liberté est comme un corps sans âme».

Ensuite, à ma compagne, Magali, qui me soutient, me supporte parfois – allez, je vais être honnête avec vous – me supporte souvent (*Rires.*) et, surtout, m'encourage et me motive depuis le début de cette aventure.

A l'ensemble de mes sœurs et spécialement à mon frère pour leur soutien indéfectible

Et, finalement, Mesdames et Messieurs, à mes enfants (Amélie, Line, Mael et Camille) qui me sont si chers et dont je suis si fier.

Je remercie évidemment mon parti et mon groupe parlementaire, qui m'ont toujours fait confiance et qui sont pour moi un précieux soutien.

Finalement, Mesdames et Messieurs, je remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique sans lesquels ni le Gouvernement ni le Parlement ne pourrait fonctionner correctement. Ils sont trop souvent décriés, même lorsqu'ils font les choses correctement. En effet, ils peuvent donner une réponse rapide, juste, légale mais négative, qui suscite immédiatement irritation, colère, voire même dénigrement. On ne les remercie donc jamais assez pour l'énorme travail qu'ils accomplissent au service du canton du Jura pour le bien-être de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Je me réjouis également de féliciter chaleureusement les élus de ce jour aux différentes fonctions, qu'elles et ils exerceront en leur qualité en 2019 : au vice-président du Parlement, Eric Dobler, à la deuxième vice-présidente, Katia Lehmann, aux deux scrutateurs ainsi qu'à leurs suppléants, avec un salut évidemment un peu spécial au nouveau président du Parlement, Monsieur Gabriel Voirol. Gabi, toutes mes félicitations !

Mes félicitations vont également à mon collègue Martial Courtet pour son accession à la vice-présidence du Gouvernement. Il a pu constater, durant ce dernier trimestre, que la charge de vice-président dépend parfois, souvent, et je dirais même presque uniquement de l'état de santé du président. (*Rires.*) J'espère donc évidemment ne pas trop devoir le solliciter en 2019. Car, oui, je souhaite être capable de présider le collège en restant en bonne santé, que ce soit au niveau des chevilles ou d'ailleurs. (*Rires.*)

Je remercie déjà sincèrement la présidente du Parlement et le président du Gouvernement sortants. J'aurai l'occasion d'y revenir plus longuement ce soir mais déjà un grand merci Anne, un grand merci David pour votre engagement.

Je ne pourrais terminer sans remercier mes autres collègues du Gouvernement pour le travail constructif effectué au sein du collège. Je ne veux pas oublier la Chancelière, Gladys Winkler Docourt, et toute son équipe, le Secrétariat du Parlement, Jean-Baptiste Maître, Nicole Roth et Louis-Philippe, pour leur travail de qualité.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs les Députés, avant que la présidente ne nous libère pour des délibérations un tout petit peu plus festives, permettez-moi quelques réflexions relatives à notre Etat tel qu'il est et à ses développements possibles pour mieux appréhender les incertitudes que l'avenir peut nous réserver.

En préambule, souvenons-nous de la place institutionnelle de la République et Canton du Jura au sein de l'alliance confédérale, avec tout ce que notre appartenance à la Suisse implique aux plans décisionnels, politiques, économiques, financiers, sociaux et même sociétaux...

En sa qualité de canton, le Jura participe pleinement à la dynamique de la Confédération et tient ses engagements. En retour, il bénéficie de la reconnaissance de la Suisse toute entière et profite des forces qui font la prospérité de notre pays : stabilité politique, sécurité, rayonnement partagé, subsidiarité et solidarité. La péréquation financière a valeur d'exemple, même si – je l'admets bien volontiers – les derniers changements en la matière ne nous sont pas favorables.

Malgré sa petite taille, le Jura est bien présent dans la vie fédérale.

En sa qualité de canton, le Jura est constitutif de l'identité plurielle de la Suisse, avec ses particularismes et ses spécificités.

Le 40^e anniversaire de notre République et Canton du Jura sera l'occasion de célébrer les luttes passées, de tirer un premier bilan de ces premières 40 années, mais ce sera surtout, Mesdames et Messieurs les Députés, une occasion de réfléchir à notre situation d'aujourd'hui pour mieux anticiper et planifier celle de demain.

Evitons toutefois le repli identitaire qui aurait pour effet de rétrécir notre perception du monde alentour qui évolue à toute allure. Cela peut vous paraître logique mais, par les temps qui courent, il me semblait important de le rappeler.

Ceci n'affaiblit en rien, Mesdames et Messieurs les Députés, la nécessité de continuer à défendre activement et de manière engagée la volonté de la population exprimée le 18 juin 2017 à Moutier pour que la ville rejoigne le plus rapidement possible la République et Canton du Jura.

Mesdames et Messieurs, comme chacun d'entre nous, comme les entreprises, l'Etat n'échappe pas à des tendances lourdes. Il doit s'y adapter, sans cesse se repenser. Pour faire envie, pour surprendre... bref, pour avancer positivement ! Cela passe par une politique financière à même de soutenir notre développement, par exemple pour assurer durablement le bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens, pour relever les défis du vieillissement démographique, pour relever également les défis que sont la révolution industrielle 4.0, les bouleversements technologiques, la cyberadministration ou encore la digitalisation.

Le Jura est encore jeune, Mesdames et Messieurs ! J'ose espérer que, lorsque nous sommes dans la quarantaine, nous osons encore oser ! Tout simplement pour réussir. Par contre, il faudra échanger, il faudra débattre, il faudra discuter... ensemble. Mais il faut surtout décider... également ensemble. Avec la recherche de consensus aussi forts que ceux qui ont fait la Suisse moderne. Je pense à la paix du travail, dont nous fêtons le centenaire. Une paix qui a été imaginée à une période bien plus troublée que la nôtre.

Oui, Mesdames et Messieurs, je souhaite cette «union sacrée» de tous les échelons du pouvoir (législatif, exécutif et administratif) et des partis politiques.

Une union, non pas pour le plaisir, non pas pour faire bien mais pour nous permettre d'anticiper, d'agir plutôt que de subir. Une union qui doit nous projeter comme un canton proactif également vers l'extérieur. Nous avons tous des idéaux, nous avons tous des convictions profondes. Il s'agit de les mettre en commun pour le bien du Canton aujourd'hui mais surtout pour celui de nos enfants, celui de demain.

Oui, nous parlons de demain, Mesdames et Messieurs, pas d'un horizon éloigné, d'un horizon utopique. Je suis convaincu, et mes collègues avec moi, que le Jura est à la croisée des chemins. Au niveau financier, nous en avons parlé abondamment mercredi, mais aussi au niveau de son développement. Nous devons réussir le défi qui nous est lancé, nous n'avons tout simplement pas le choix.

Nous avons tous le même objectif : faire rayonner le Jura, améliorer le quotidien de sa population et, in fine, participer à la création d'un Jura qui donne envie, bien sûr pour ses concitoyens mais également à l'extérieur de ses frontières.

Bien sûr, sur le chemin à suivre, nous avons et nous aurons encore des divergences. Je ne vous demanderai évidemment pas de renier vos convictions. Toutefois, l'Etat doit questionner son organisation, doit questionner son rôle.

Certains d'entre vous vont immédiatement traduire cela par une volonté d'économie. C'est un élément, un élément important, mais ce n'est pas le seul.

«Faites-nous de la bonne politique et je vous ferai de bonnes finances», disait le ministre des finances baron Louis à Guizot au cours d'un conseil des ministres en 1830. Cette maxime n'est-elle pas, Mesdames et Messieurs les Députés, encore quelque part d'actualité ?

«Faire de la bonne politique», quel défi dans une société qui change en profondeur. Je crois que personne, ici, ne peut nier que ce processus est inéluctable.

Nous avons là deux options : être précurseur en la matière, que ce soit au niveau des prestations fournies, de la gouvernance ou de la façon de travailler, ou alors attendre d'être mis devant le fait accompli ou, pire encore, perdre en attractivité parce que nous sommes à la traîne.

Mesdames et Messieurs, le Gouvernement ambitionne pour le Jura un rôle-moteur dans ces changements. Et si nous étions, pour la première fois, un exemple pour les cantons, peut-être même pour la Confédération ? Notre taille, notre structure nous permettent d'avoir cet objectif.

Le ton des débats de mercredi a le mérite de prouver quelque chose : «Il est temps que nous partagions un grand objectif commun».

Notre responsabilité est aujourd'hui engagée et elle est importante. Nous ne pouvons pas manquer le rendez-vous auquel notre population mais aussi le contexte politico-économique nous invitent aujourd'hui.

Il s'agit d'en parler, de s'écouter mutuellement mais aussi de se soutenir. J'espère bien que les critiques et les débats continueront, ils font partie intégrante de la recherche de la meilleure solution. Il ne faudra, par contre, pas perdre de vue notre but et cela malgré les deux années électorales qui s'annoncent. Mesdames et Messieurs, nous n'avons ni le temps ni les moyens de mener des querelles stériles.

Le Gouvernement est prêt pour une réflexion sans tabou, pour des changements en profondeur. Je suis convaincu que vous êtes également parfaitement conscients des enjeux.

Pour cette raison, le Gouvernement proposera en début d'année prochaine une rencontre à l'ensemble des partis politiques du Canton.

Ce sont ces principes d'objectifs partagés par tous, d'audace et de volonté qui ont guidé nos prédécesseurs pour créer ce canton. Permettez-moi ici de penser que nous devons nous en inspirer.

Mesdames et Messieurs les Députés, la taille et la configuration du Canton permettent cette agilité, mot certes à la mode mais qui prend tout son sens en lien avec le besoin d'accroître l'attractivité du Canton et la nécessité de lui redonner une marge de manœuvre financière.

Ces défis sont importants. A commencer par notre volonté de privilégier l'intérêt commun en mettant nos divergences de côté. Mesdames et Messieurs les Députés, cette nécessité de travailler ensemble est d'autant plus importante vu les aléas et les incertitudes géopolitiques et environnementaux qui planent sur le monde.

La fragilité de nos sociétés que révèle la montée des populismes en Europe, le Brexit, la remise en cause de l'ordre hérité de la Seconde Guerre mondiale, l'incapacité à dégager des consensus forts, que ce soit au niveau du G20, que ce soit au niveau de la COP24, sans parler du conflit commercial

entre les Etats-Unis, la Chine et l'Union européenne, ne sont malheureusement pas de bon augure. Tourné vers l'extérieur, notre Canton est directement touché par ces événements mondiaux sur lesquels il n'a aucune prise

Mesdames et Messieurs, c'est dans ce contexte complexe que le Gouvernement travaille, qu'il tient également la barre et le cap même face à des vents contraires. Cela avec la volonté de servir la population, dans un souci lancinant de cohésion sociale, et de favoriser la prospérité de nos concitoyennes et de nos concitoyens sans prétention personnelle autre que celles de la cohérence et de l'impartialité, du respect de la loi et de la personne. Ces notions sont inaliénables et indissociables de la recherche de l'intérêt général en démocratie.

Mesdames et Messieurs, au cours des premières années de la législature, j'ai pu apprécier l'importance des relations nouées en bilatéral pour la promotion de nos intérêts. Des contacts qui doivent être réguliers ici, chez nous, mais également à l'extérieur des frontières cantonales. Des expériences bénéfiques que je me propose de multiplier pour les renforcer, avec le discernement qu'il se doit bien sûr, pendant mon année présidentielle.

Accroître notre présence pour nous assurer une meilleure visibilité – y compris transfrontalière – constitue un moyen de réaliser l'objectif de développement que nous nous fixons. Il va sans dire, mais c'est mieux de le dire quand même, que je ne prendrai d'initiative qu'en accord avec le collège gouvernemental. Pas de cavalier seul... Au contraire, je ne transigerai pas avec la règle de la responsabilité partagée dans les décisions qui relèvent du collège !

Mesdames et Messieurs, j'ai comme vous des ambitions pour notre Canton, des ambitions pour son Gouvernement, que l'on qualifie parfois de gestionnaire, certes, mais qui développe aussi, je peux vous le confirmer, une pensée politique visionnaire. Un Gouvernement qui doit faire le choix de l'avenir, non pas comme une écharpe de promesses en bandoulière mais avec des actes réfléchis, documentés, discutés, avec le Parlement et avec les acteurs concernés. Avec un but principal : ramener la politique, au sens élevé du terme, au niveau des préoccupations des citoyennes et des citoyens, en clarifiant le rôle et les responsabilités notamment entre les communes et le Canton.

Mesdames et Messieurs, l'an prochain, nous devons travailler ensemble à des solutions convergentes sur une ligne qui réponde aux aspirations de la population. Je souhaite que nous remplissions les obligations qui sont les nôtres en privilégiant la raison sur l'émotion, la lucidité sur l'utopie. Tel est le sens de notre mission, tels sont les enjeux que je me fixe, en particulier lors de mon année présidentielle.

Avec le Gouvernement, ensemble, Mesdames et Messieurs les Députés, nous pouvons le faire.

Je conclus en vous souhaitant à toutes et à tous de très belles et joyeuses Fêtes de fin d'année. Puisse l'année 2019 qui vient être lumineuse pour vous toutes et tous ! Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

La présidente : Merci, Monsieur le Président du Gouvernement, pour vos paroles. Petite pause paparazzi ! (*Brouhaha.*) Je vous souhaite également une excellente année de présidence et, comme vous aurez la chance, tout comme moi, d'être accompagné par un pharmacien, l'aspect santé de votre année devrait être assuré ! (*Rires.*)

Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette dernière séance. Il me reste à vous adresser quelques mots en ma qualité de présidente sortante et, pour ce faire, comme le veut la tradition, je cède la place à mon successeur et je retourne à la tribune. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président du Parlement élu, Monsieur le Président du Gouvernement élu, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de féliciter sincèrement tous les élus du jour et en particulier le nouveau président du Parlement ainsi que le nouveau président du Gouvernement. Cher Gaby, cher Jacques, vous vous trouvez au commencement d'une magnifique et intense année et je vous souhaite d'ores et déjà beaucoup de satisfactions dans vos nouvelles fonctions. Et je ne doute pas que vous saurez représenter brillamment notre Canton et nos institutions. Et puisque les PLR que vous êtes avez annoncé un peu de «teasing» pour la soirée, moi aussi, j'aurai quelques révélations à faire ! (*Rires.*)

Je félicite également nos vice-présidents, Eric, Katia, et nos scrutateurs, Bernard, Nicolas et leurs suppléants, Brigitte et David, dont plus personne, désormais, n'ose douter de l'utilité de la fonction ! (*Rires.*)

«La vie est surprenante; un tas de choses inattendues peuvent vous arriver». Ces paroles d'Eugène Ionesco résumant assez bien les douze derniers mois que j'ai vécus. Il a tout d'abord fallu s'habituer rapidement à la fonction de présidente du Parlement, une fonction très prenante au vu des nombreuses invitations que l'on reçoit. Pas toujours facile à conjuguer avec son activité professionnelle ou sa vie privée. Dans ces moments-là, il est nécessaire d'avoir un employeur, une famille et des proches compréhensifs et je les remercie sincèrement de leur soutien et de leur patience, en particulier ma maman qui m'a libérée de certaines tâches logistiques; comprenez le repassage, le ménage et de nombreuses heures de promenade avec mon chien, mon chien qui, d'ailleurs, lui fait désormais plus la fête à elle qu'à moi quand il nous voit ! (*Rires.*) C'est ainsi.

Malgré certaines concessions à faire parfois, cette année fut extrêmement enrichissante. Ce fut un apprentissage accéléré du fonctionnement de notre Canton et des très nombreuses activités de la vie culturelle, associative, sportive, économique, et j'en passe, qui se déroulent quotidiennement dans notre région mais aussi à l'extérieur. Partout où je me suis rendue, j'ai appris quelque chose. Un dynamisme, qu'il fait plaisir de constater, au point qu'il a régulièrement fallu choisir car il était impossible d'être partout à la fois.

Ce fut également une magnifique expérience d'un point de vue humain avec les innombrables rencontres que j'ai vécues au fil des événements. Cette année a aussi été l'occasion de pouvoir mieux connaître une bonne partie d'entre vous, chers collègues députés, hors des murs de notre Parlement.

Au sein de notre Législatif aussi, ce fut une année riche et particulièrement durant le deuxième semestre : loi sur les pompes funèbres, plan directeur cantonal, loi sur les droits politiques et le vote électronique, budget, géothermie et autres motions, postulats et interventions. Les débats ont été fournis et intenses. Selon moi, c'est justement lorsque les débats sont nourris et argumentés que la chose politique prend tout son sens et son utilité. Je ne peux donc que vous encourager à poursuivre et à défendre vos idées, tout en gardant à l'esprit qu'une idée intelligemment exposée et argumentée

fera toujours plus d'effet que des attaques gratuites ou personnelles. La politique doit rester un débat d'idées et pas de personnes.

Je ne pourrais pas conclure cette année sans quelques remerciements supplémentaires. Tout d'abord au Secrétariat du Parlement, Jean-Baptiste Maître et son équipe, Nicole Roth à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, Brigitte Steulet de la Chancellerie qui l'a remplacée au pied levé et Louis-Philippe Seuret, notre huissier, ainsi que ses collègues. Un merci tout particulier et appuyé à Jean-Baptiste, secrétaire compétent et disponible, patient et qui pense à tout. Sa patience n'aura au final été éprouvée que par notre système de vote capricieux. Pouvoir compter sur lui a été assurément un facteur de sérénité au milieu du tourbillon que fut 2018.

Je vous remercie, chers collègues députés, ainsi que mon groupe parlementaire pour la confiance et le soutien que vous m'avez témoignés durant l'année et plus particulièrement encore aux membres du Bureau du Parlement et à Madame la chancellerie. Cette année a été une année de questionnement quant au fonctionnement et au règlement de notre Législatif mais nos débats ont toujours été ouverts et constructifs. Une nécessité pour aller de l'avant.

Mes remerciements également aux membres du Gouvernement que j'ai eu l'occasion de côtoyer très souvent au fil des semaines. Je félicite notamment son président sortant, David Eray, pour son engagement tout au long de l'année, notamment placée sous la linguistique entre le portugais brésilien de Nova Friburgo, le patois ou encore le «dzodzet» des Fribourgeois lors du Marché-Concours. Félicitations David pour ta belle année de présidence et la disponibilité dont tu as fait preuve malgré les circonstances et j'ai le plaisir de te remettre un bouquet. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, il est des choses, dans la vie, qu'on n'a pas demandées mais qui se révèlent, au final, comme les plus riches expériences. Ce fut le cas pour moi durant cette année de présidence. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, de très joyeuses Fêtes de fin d'année ainsi que mes meilleurs vœux pour 2019 ! Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président élu : Merci encore, Madame la Présidente, pour ces bons mots. Merci pour tout ce que tu as fait pour ce Parlement, pour ton engagement. Les applaudissements que tu as reçus démontrent bien la qualité de ton engagement et de ce que tu nous as consacré.

Il me reste à conclure mais, avant de conclure, j'aimerais aussi féliciter le nouveau président du Gouvernement puisque j'ai quand même dû respecter le protocole qui veut que je ne parle pas de toi lorsque tu n'es pas encore élu comme président. Donc, j'aimerais vraiment t'adresser mes chaleureuses félicitations pour ton élection, te dire que ça va être assez particulier de se retrouver à tes côtés pour entamer cette nouvelle qui marquera aussi le 40^e anniversaire de notre Canton. Et je sais que ta détermination, je sais que ta mise en valeur de nos institutions seront d'énormes atouts pour notre Canton. Je sais que nous serons quelque part considérés comme «mariés», unis pour le meilleur... (*Rires.*) et pour le... non, que pour le meilleur finalement ! (*Rires.*) Jacques, je me réjouis énormément de collaborer avec toi mais aussi avec tout le Gouvernement, de passer des moments que nous savons et, surtout, que nous saurons rendre conviviaux parce que nous sommes des personnes qui aimons bien la vie et l'amitié. Et on aura l'occasion d'en profiter.

Pour poursuivre avec les moments d'amitié et de convivialité, Jacques et moi sommes très heureux de vous offrir l'apéritif qui sera servi à la cafétéria, avec là aussi quelques amuse-bouche et surtout aussi, pour ceux qui ont l'occasion de poursuivre, vous êtes attendus à 18.30 heures à l'Inter à Porrentruy pour l'apéritif, la partie officielle et la partie récréative du soir avec tout ce qui nous attend. Et pour ceux qui arriveraient à Porrentruy vers les 18 heures, vous pouvez, si vous ne savez pas quoi faire, aller voir le spectacle «Son et lumière» au Musée de l'Hôtel-Dieu. C'est un spectacle magnifique organisé par l'Union du commerce d'Ajoie. Vous y prendrez plein de plaisir. Je ne sais pas si le temps est clément pour ce genre d'exercice mais je suis sûr que vous en profiterez.

J'aimerais, pour terminer, vous souhaiter à toutes et tous de joyeuses Fêtes, vous présenter mes meilleurs vœux pour la Nouvelle année qui se présente, ainsi qu'à toutes les Jurassiennes et à tous les Jurassiens. Et je me réjouis de vous retrouver en pleine forme après cette fin d'année. Je vous remercie et me permets de clôturer. (*Applaudissements.*)

(La séance est levée à 17 heures.)